

BAIGNADES EN MILIEU NATUREL, DES EAUX DE BONNE QUALITÉ *en Occitanie*

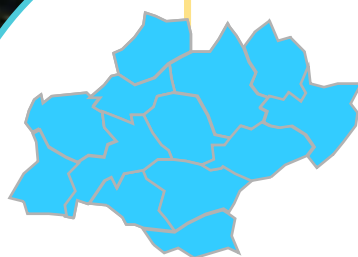
DOSSIER DE PRESSE 2019

Durant l'été 2018,
l'ARS a veillé à la qualité
des eaux de baignade,
avec :

153
points
de contrôle
en mer

293
points
de contrôle
en eau douce

3 630
prélèvements
réalisés



Baignades en milieu naturel : des eaux de bonne qualité dans la région

Dans notre région en 2018, toutes les eaux de baignade en mer et 94,05% des eaux de baignade en eau douce sont classées en excellente qualité ou en bonne qualité.

Pendant toute la saison estivale, l'Agence Régionale de Santé contrôle la qualité des eaux de baignade pour préserver la santé des baigneurs.

La baignade en milieu naturel est une activité très appréciée en période estivale et concerne une population importante, notamment les nombreux touristes.

Quelque 230 km de littoral et une multitude de zones propices à la baignade le long des rivières et plans d'eau font de l'Occitanie l'une des régions françaises les plus attractives pour profiter des plaisirs de l'eau et du soleil.

Dans certains cas, la baignade peut présenter des risques pour la santé liés notamment à la qualité bactériologique de l'eau. Le principal risque est le risque infectieux, lié à la présence de germes pouvant être à l'origine de différentes pathologies (gastro-entérite, leptospirose, dermatites).

La baignade se pratiquant en milieu naturel, sans possibilité de traitement, une surveillance quotidienne de la qualité de l'eau par l'exploitant (maire, gestionnaire privé...) s'impose. Cette surveillance est complétée par un contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle porte principalement sur la qualité microbiologique des eaux de baignade.

Toutes les informations permettant la pratique de la baignade en toute sécurité (sanitaire) sont obligatoirement affichées sur le site de la baignade.

SOMMAIRE



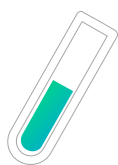
**446 sites de baignade
contrôlés par l'ARS pour
préserver la santé des baigneurs**

[page 3](#)



**Le classement des baignades
en Occitanie**

[page 6](#)



Zoom sur les cyanobactéries

[page 10](#)



Synthèses par département

[page 15](#)



Un été sans souci

[page 47](#)

446 sites
de baignade
contrôlés
par l'ARS
pour préserver
la santé des
baigneurs
en Occitanie



446 sites de baignade contrôlés par l'ARS

Des contrôles pour préserver la santé des baigneurs

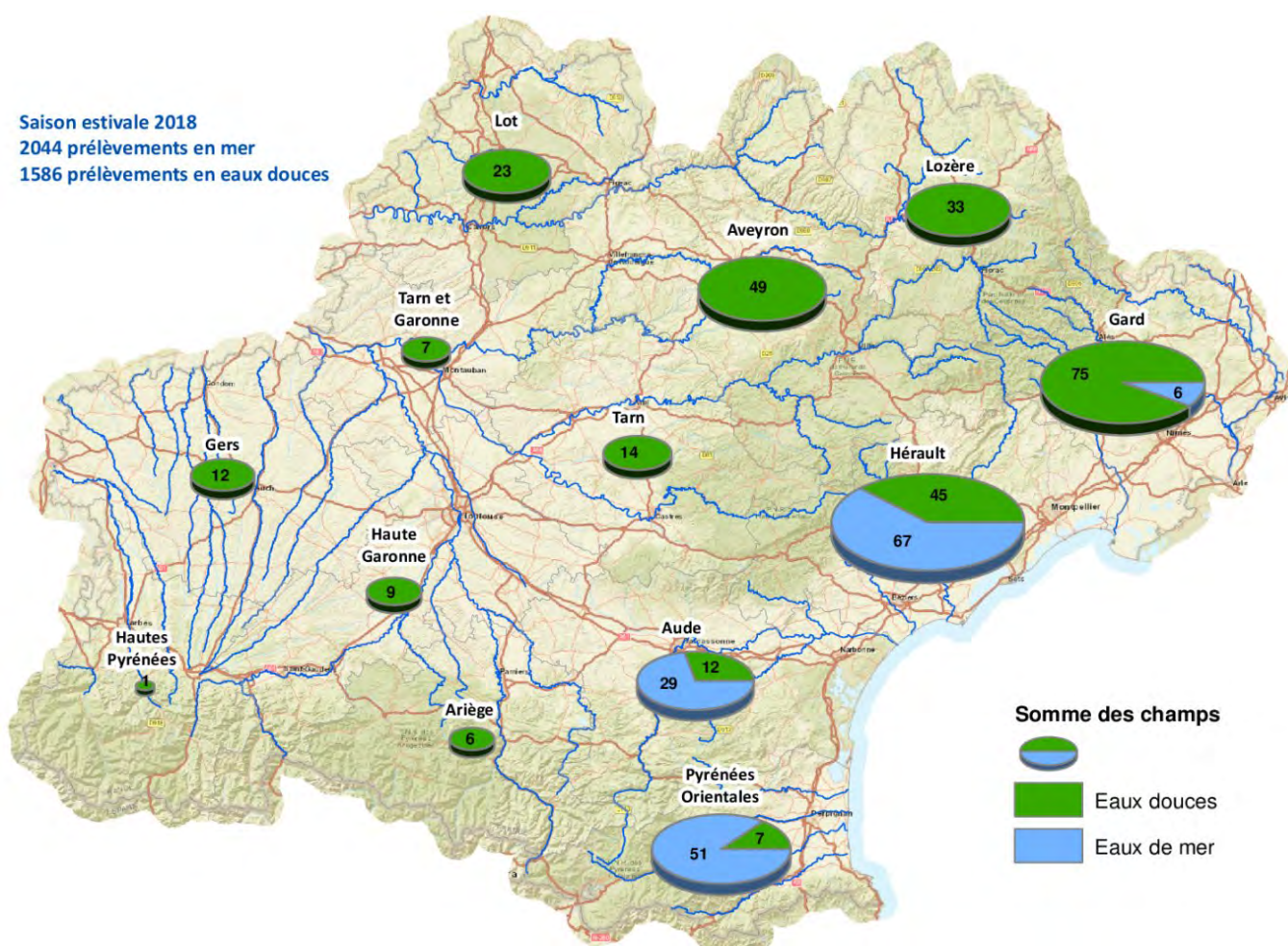
En 2018, l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie a contrôlé la qualité des eaux de 293 zones de baignade en eau douce et 153 zones de baignade en eau de mer. Au total, plus de 3 630 échantillons d'eau ont été prélevés de juin à septembre sur les eaux de baignade de la région.

Les prélèvements sont réalisés à intervalles réguliers durant la saison estivale.

Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction.

Les résultats des contrôles sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site :

<http://baignades.sante.gouv.fr>



Connaître la qualité de l'eau de baignade en mer ou en eau douce est un moyen pour prévenir tout risque pour la santé des baigneurs.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé.

Détermination des sites de baignade

Les sites de baignade, aménagés ou non, sont recensés annuellement par les communes.

L'organisation du contrôle sanitaire

Sur chaque échantillon prélevé, des analyses bactériologiques sont réalisées par les laboratoires agréés par le ministère de la santé. Les résultats de ces analyses sont connus 48 heures après le prélèvement. L'ARS transmet ensuite ces résultats, avec des commentaires et des conclusions, au responsable de la baignade afin qu'ils soient affichés sur le lieu de baignade.

Les résultats peuvent également être consultés sur le site internet Eaux de baignades du ministère de la santé (<http://baignades.sante.gouv.fr>), et sur le site internet de l'ARS (pour les synthèses en cours de saison et les bilans annuels).

En cas de résultat non-conforme aux normes sanitaires

- une analyse de contrôle et une enquête sur les causes de la pollution constatée sont réalisées dans les meilleurs délais
- des mesures conservatoires pour protéger les baigneurs sont mises en place par l'exploitant de la baignade (en général interdiction de la baignade sur toute la zone concernée par la pollution) ces mesures sont levées dès que la qualité de l'eau est conforme aux normes.

Les résultats sont connus 48h plus tard.
Une fois transmis par l'ARS,
le responsable de baignade les affiche à proximité de la baignade.



Prélèvement d'un échantillon d'eau de baignade

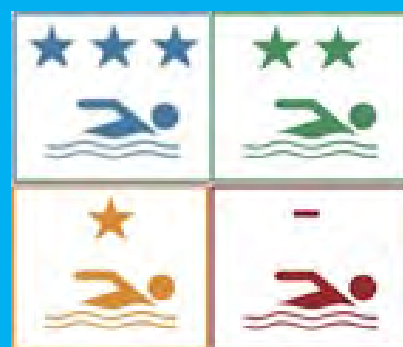


Analyse bactériologique, par le laboratoire agréé, de l'échantillon prélevé



Ces résultats sont consultables sur
le site internet :
<http://baignades.sante.gouv.fr>

Le classement des baignades en Occitanie



Des eaux de bonne qualité

Depuis 2013, la qualité des eaux de baignade est évaluée selon 4 classes de qualité : « insuffisante », « suffisante », « bonne » ou « excellente », en fonction des résultats des analyses obtenues pendant les 4 saisons précédentes et selon une méthode statistique, avec des limites de qualité différentes entre les eaux douces et les eaux de mer.

Pour établir le classement 2018 ce sont les résultats des analyses réalisées entre 2015 et 2018 qui sont pris en compte

4 catégories de qualité :



Qualité EXCELLENTE



Qualité BONNE



Qualité SUFFISANTE



Qualité INSUFFISANTE

Sauf cas particulier, au moins 16 prélèvements sont nécessaires pour classer la baignade et seuls les prélèvements réalisés depuis la déclaration du site de baignade à l'Union Européenne peuvent être pris en compte. Les baignades déclarées depuis moins de quatre ans et ne disposant pas encore d'au moins 16 prélèvements depuis cette déclaration, ont été placées dans la catégorie « Nouvelle baignade » par l'Union européenne.

Ces contrôles permettent de connaître la qualité des eaux du point de vue sanitaire. Ils permettent également aux autorités sanitaires de surveiller en permanence la qualité des eaux et de prévenir les risques pour la santé humaine.

Les classements annuels sont disponibles sur le site

<http://baignades.sante.gouv.fr>

Le classement 2018 des baignades en mer

	Nombre de sites	 EXCELLENT	 BON
Aude	29	29	
Gard	6	6	
Hérault	67	65	2
Pyrénées-Orientales	51	50	1
Nombre total de baignades	153	150	3

Classement selon la directive 2006/7/CE

Le classement 2018 des baignades en eau douce

	Nombre de Sites	 EXCELLENT	 BON	 SUFFISANT	 INSUFFISANT	Changement qui affecte la qualité de l'eau	Nouvelle baignade	Fermé
Ariège	6	5						1
Aude	12	12						
Aveyron	49	41	4		2		2	
Gard	75	52	15	6				2
Haute-Garonne	9	5	1				3	
Gers	12	9			1		2	
Hérault	45	35	4	1		2	1	2
Lot	23	10	8	1	2		2	
Lozère	33	24	7	1				1
Hautes-Pyrénées	1	1						
Pyrénées-Orientales	7	6		1				
Tarn	14	7	1	1			4	1
Tarn-et-Garonne	7	5	1				1	
Nb	293	212	41	11	5	2	15	7

Classement selon la directive 2006/7/CE

Les profils de baignade

Une démarche pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade

Chaque site de baignade doit disposer d'un **profil de baignade**

Le profil de baignade s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Directive Européenne 2006/7/CE, qui impose une gestion active des sites de baignade, axée sur la prévention des risques et le renforcement de la communication envers le public. Les profils permettent l'identification des sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau et si nécessaire, la mise en place de mesures de gestion des risques sanitaires. Etudier la vulnérabilité des zones de baignade permet de renforcer les outils de prévention à la disposition des gestionnaires. Ces profils doivent être élaborés depuis 2011, puis régulièrement actualisés.

Le profil de baignade :

- recense les sources potentielles de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade
- définit les règles de gestion permettant d'éviter l'exposition des baigneurs en cas de pollution (exemple : interdiction de baignade si écoulement d'eaux usées vers la plage par le trop-plein d'un poste de relevage)
- définit les mesures de gestion mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau

Exemple de profil de baignade

Profil élaboré le 4 novembre 2011
Mise à jour : mai 2018

Fiche de synthèse du profil de baignade du plan d'eau écoute s'il pleut



Description de la zone de baignade

Commune : Gourdon
Région : Occitanie / Pyrénées - Méditerranée
Département : Lot
Responsable de l'eau de baignade : Commune de Gourdon (05 65 27 01 17)
Date de la saison balnéaire : du 1^{er} juillet au 31 août
Fréquentation estimée : 150 personnes
Équipement : Poste de secours, 1 WC, 1 douche
Accessibilité aux animaux : Interdits sur la baignade
Autres activités : Tolérés sur le site si tenu en laisse
Pêche



Qualité de l'eau de baignade

Année	2014	2015	2016	2017
Classement ARS	Qualité excellente	Qualité excellente	Qualité excellente	Qualité excellente
Fermeture préventive				
Cause de la fermeture				

Légende du classement ARS depuis 2013 (représentant 4 années d'historique)



Sources de pollution dégradant la qualité de l'eau de baignade

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Mesures préventives de réduction des pollutions
Pêche			Observations visuelles quotidiennes	Gestion durable du plan d'eau et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents : interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal) et affichage "aujourd'hui baignade interdite pour cause de" et suivi analytique si nécessaire
Elevages			mesures T°C : eau (min, max), odeurs et couleur eau		Néant
Eaux usées					
Eaux pluviales					

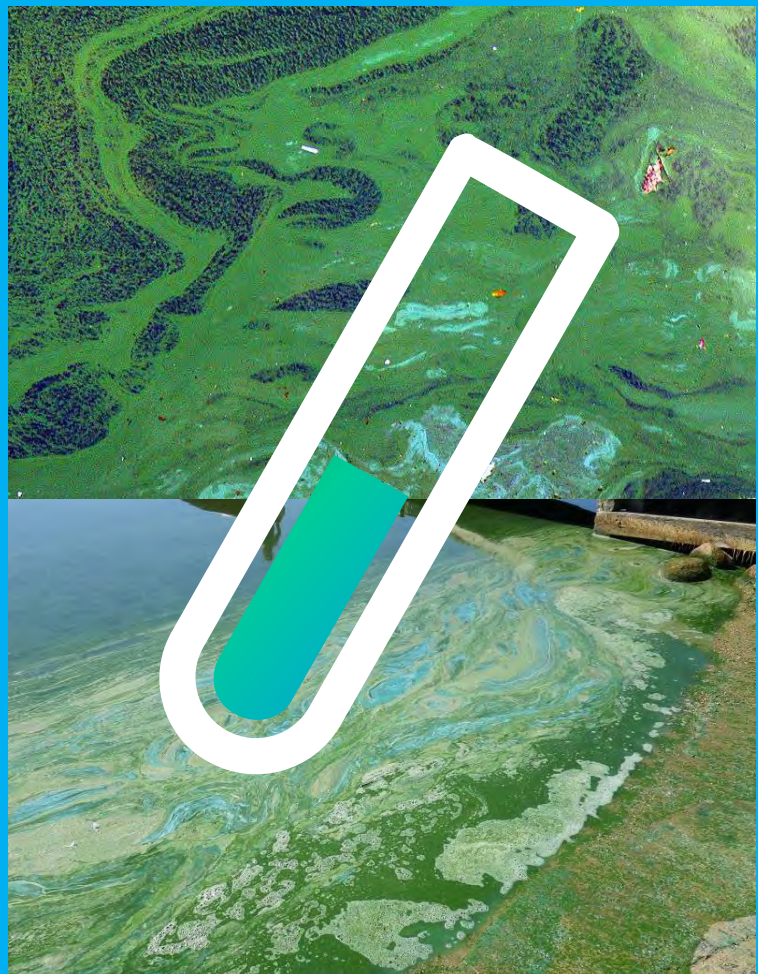
Réalisation :



Partenaires financiers :



Zoom sur les cyanobactéries



Zoom sur les cyanobactéries

Les cyanobactéries, micro-algues d'eau douce sont présentes depuis plusieurs années dans certains cours d'eau ou baignades de la région. Lorsqu'elles prolifèrent, elles peuvent parfois représenter un danger pour la santé.

Que sont les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des micro-algues d'eau douce qui peuvent représenter un risque sanitaire pour la santé humaine et animale car elles sont capables de produire des toxines.

Les cyanobactéries sont nommées cyanophycées de cyan (bleu) et phycées (algues), car elles possèdent un pigment bleu. On les appelle également algues bleues.

Comment se forment-elles ?

C'est lorsqu'elles prolifèrent que les cyanobactéries peuvent devenir dangereuses. Elles se développent grâce à leur capacité d'adaptation et à leur compétitivité par rapport aux autres micro-organismes. Les densités peuvent devenir extrêmement élevées ; plusieurs milliards de cellules par litre, ce qui donne à l'eau cet aspect coloré.

Plusieurs facteurs favorisent leur prolifération :

- Les éléments nutritifs - Azote et Phosphore - associés à la lumière, ces éléments permettent un développement important de la biomasse et par conséquent des cyanobactéries.
- La température de l'eau : la saison préférée de la prolifération commence au printemps lorsque l'eau dépasse 15°C. Elles restent présentes jusqu'à l'automne.
- L'ensoleillement : un fort ensoleillement favorise la prolifération des cyanobactéries.
- Les précipitations : bien que les précipitations peuvent refroidir les plans d'eau, celles-ci peuvent également apporter des éléments nutritifs (phosphore et azote) par lessivage des sols.
- L'agitation du milieu : certaines espèces se développent lorsque le milieu est calme.
- La turbidité : une turbidité élevée favorise le développement de certaines cyanobactéries par rapport aux autres algues.
- Le manque de prédateurs : dans l'eau, les phytoplanctons sont consommés par les zooplanctons. Cependant, les cyanobactéries sont difficilement digérées par les zooplanctons. La population des cyanobactéries peut donc augmenter contrairement aux autres micro-algues.

Quels sont les risques pour la santé lors de la pratique d'activité nautique ou de baignade ?

Les certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines à l'intérieur de leur cellule. A leur mort, naturelle ou par algicide, les toxines sont libérées dans l'eau.

Il existe 3 groupes de cyanotoxines :

- Hépatotoxines : elles sont impliquées dans de nombreux cas d'intoxication humaine et animal. Les plus connues sont les microcystines.
- Neurotoxines : ce sont des toxines alcaloïdes pouvant entraîner des effets néfastes pour le système nerveux.
- Dermatotoxines : elles provoquent des irritations.

Lors de baignades ou d'activités nautiques, les cyanobactéries sont en contact avec la peau. Elles peuvent

provoquer des conjonctivites, des irritations de la gorge et des oreilles, des maux de tête, des diarrhées, de la fatigue et des vertiges.

Recherche des cyanobactéries planctoniques (en plan d'eau) et gestion des risques sanitaires lors de la prolifération des bactéries.

Une surveillance journalière de la présence d'écumes ou de mousse caractéristique doit être effectuée par le responsable de la baignade.

Les cyanobactéries planctoniques (en plan d'eau) sont recherchées sur les sites de baignades pour lesquels il a été mis en évidence, dans le profil de baignade, une possibilité de développement de ces micro-algues ou lors de la présence d'écumes ou de mousse.

La gestion du risque sanitaire s'appuie sur un avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments de 2006 et sur une note de la Direction Générale de la Santé de 2015.

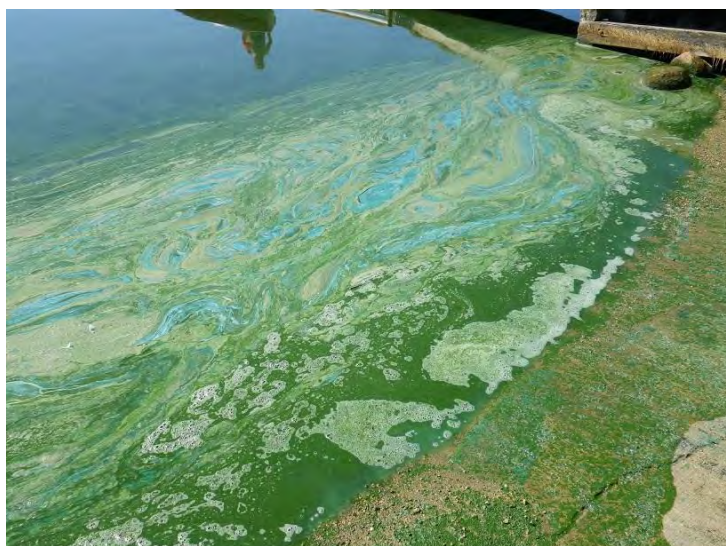
Trois seuils de gestion sont précisés :

- Information du public au-delà de 20 000 cellules /ml
- Interdiction de la baignade et de la consommation des produits de la pêche (poissons) au-delà de 100 000 cellules /ml
- Interdiction de la baignade, de la consommation des produits de la pêche (poissons) et des activités nautiques lorsque la somme des dérivés de microcystines (toxines) dépasse les 13 µg/l ou lors d'une présence d'écumes ou de mousse caractéristique



Aspect possible d'une efflorescence de cyanobactéries
Cyanobacteria, © Wikipedia, CC by sa 3.0

Autre aspect possible d'une efflorescence de cyanobactéries
Algal blooms © thewaterhub



Zoom sur le classement des sites de baignade et la qualification des prélèvements réalisés

Conformément au code de la santé publique et à la directive européenne 2006/7/CE, les résultats des analyses microbiologiques effectuées pendant 4 saisons balnéaires consécutives permettent d'attribuer au site de baignade une des 4 classes de qualité suivantes : insuffisante, suffisante, bonne et excellente.

La méthode d'évaluation du classement diffère de la méthode de qualification des prélèvements

Le classement

Le classement est déterminé grâce à des seuils établis par la directive européenne et englobe un ensemble de prélèvements sur 4 ans qui, à partir d'un examen statistique, est représentatif de la qualité de la baignade sur les 4 ans.

La directive européenne prévoit des valeurs seuils sur des paramètres microbiologiques pour établir le classement. Ces valeurs diffèrent pour les eaux douces et les eaux de mer et ont été déterminées sur la base d'études montrant qu'une eau respectant ces seuils permet d'offrir au public une baignade sans risque significatif pour sa santé.

Les données microbiologiques des analyses concernent deux paramètres: les Entérocoques intestinaux et les Escherichia coli. Ils sont mesurés en unités formant colonie (UFC).

Le classement se fait par une méthode statistique intégrant les analyses réalisées pendant 4 années consécutives. Elle prend en compte la moyenne et l'écart-type des valeurs mesurées (l'écart-type est la dispersion de ces valeurs autour de la moyenne).

Le classement peut se dégrader si :

- la moyenne des valeurs mesurées augmente.
- Le nombre de valeurs mesurées éloignées de cette moyenne augmente.
- L'écart entre les valeurs mesurées et la moyenne augmente.

Sous certaines conditions fixées par la directive européenne et le code de la santé publique, comprenant l'interdiction préventive de la baignade, un nombre restreint de ces prélèvements pourra ne pas être comptabilisé dans la détermination du classement. Le nombre de prélèvement écarté ne pourra excéder :

- Soit 15% du nombre total de prélèvements programmés avant la saison
- Soit un prélèvement par saison balnéaire,

La valeur la plus élevée des 2 étant retenue.

Qualification individuelle de chaque prélèvement réalisé

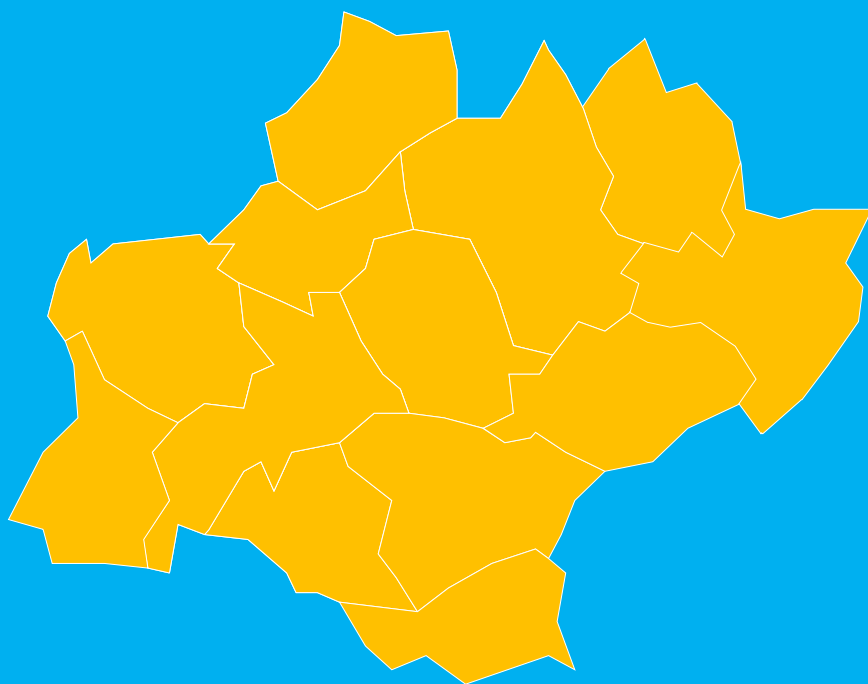
La qualification des prélèvements est déterminée grâce au seuil de risque sanitaire proposé par l'ANSES et n'est représentative de la baignade qu'au moment T du prélèvement.

Les prélèvements d'eau réalisés au titre du contrôle sanitaire sont planifiés par l'ARS avant la saison. Ce planning ne change pas lors de la saison sauf cas particulier.

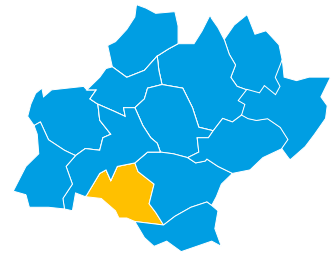
La directive européenne ne définit pas de valeur de référence pour l'interprétation des résultats lors de chaque prélèvement. C'est le ministère chargé de la santé, par l'instruction du 18 juin 2013, qui a fixé des modalités d'interprétation des résultats de chaque prélèvement en se basant sur le seuil de risque sanitaire proposé par l'ANSES. Les valeurs seuil retenues sont différentes pour les eaux douces et les eaux de mer.

Il est à noter que la procédure statistique sur 4 ans permettant le classement des baignades peut retenir une baignade n'ayant jamais eu de qualification « mauvaise » en cours de saison comme étant en « qualité insuffisante ». Un cumul de résultats ponctuels « moyen » peut aboutir à un classement « qualité Insuffisante ».

Synthèses par département



Département de l'Ariège



L'Ariège est un département de montagne disposant de 6 sites de baignade en eau douce déclarés et aménagés. Les baignades de l'Ariège bénéficient d'une eau d'excellente qualité.

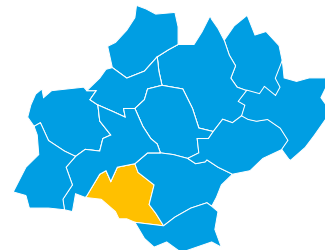
Le département de l'Ariège dispose de 6 sites de baignade naturelle. Le programme de contrôle des baignades en eau douce pour l'année 2018 a concerné 5 sites représentant 25 prélèvements. La baignade de Saint Ybars n'a pas été ouverte au public durant la saison estivale 2018 en raison de travaux réalisés sur les berges.

A l'issue de la saison 2018, **les 5 baignades**, ont été classées en «**excellente qualité**». Ainsi, toutes les baignades du département sont conformes à la Directive Européenne.

Une recherche des cyanobactéries a été conduite une fois par mois lors d'un prélèvement du contrôle sanitaire. Il n'a pas été observé de prolifération de cyanobactéries durant la saison 2018. Cette même surveillance sera poursuivie durant la saison 2019.

Une baignade artificielle a été déclarée dans le département. Elle est située sur le camping de la Besse, commune de Camon. Cette baignade en circuit fermé est alimentée par le réseau public d'eau potable de la commune. Elle est contrôlée une fois par semaine, les résultats analytiques de la saison 2018 font apparaître une eau de bonne qualité.

Département de l'Ariège



Bilan de la saison estivale 2018

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	5	0	0	0	1



Département de l'Aude



Dans le département de l'Aude, pour la saison estivale 2018, il convient de souligner la remarquable qualité des eaux de baignade puisque toutes les zones ont été classées, aussi bien en eau douce qu'en eau de mer, en « excellente qualité ».

Eau de mer

La totalité des points surveillés est conforme aux normes européennes sur la qualité des eaux de baignade.

Ces résultats s'expliquent par les caractéristiques particulières du littoral audois :

- Importance des zones sableuses et des étangs littoraux faisant « tampon » et assurant l'épuration des éventuels rejets avant d'atteindre la mer.
- Faible urbanisation du littoral et absence de tout rejet d'eaux usées à la côte.
- Relief peu marqué n'amenant pas d'impact significatif sur la qualité des eaux, par ruissellement en cas d'épisode pluvieux.

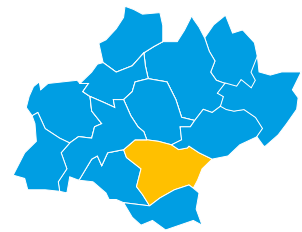
A noter également qu'aucune fermeture préventive n'a été effectuée en 2018 sur les plages de l'Aude.

Eau douce

Les résultats sont également excellents ; la totalité des points surveillés est conforme aux normes européennes sur la qualité des eaux de baignade.

En 2018, les communes ont toutes lancé avec l'aide du Conseil Départemental, les profils de leurs zones de baignade. Ces profils, qui permettent d'identifier les sources potentielles de pollution pour chaque zone et de définir des mesures de gestion adaptées (notamment fermetures préventives en cas de risque de pollution) contribuent à la sécurisation de la qualité des eaux de baignade et à garantir ainsi la santé des baigneurs.

Département de l'Aude

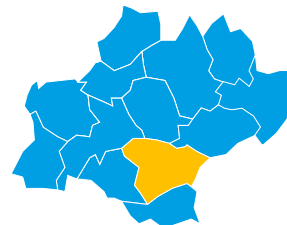


Bilan de la saison estivale 2018 - Baignades en mer

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	29	0	0	0

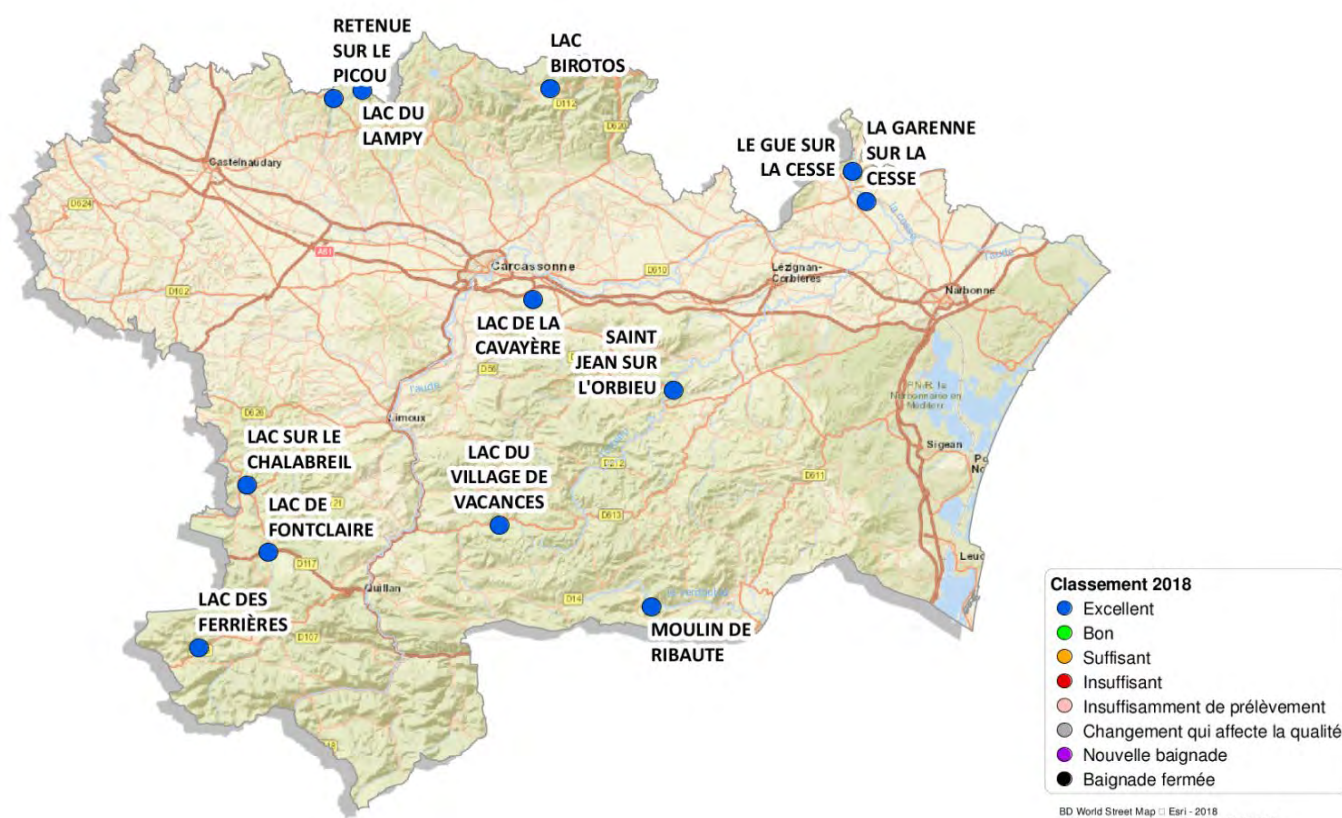


Département de l'Aude



Bilan de la saison estivale 2018 - Baignades en eaux douces

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	12	0	0	0



Département de l'Aveyron



Le département dispose de nombreux sites de baignade en lac et en rivières

Pour le département de l'Aveyron, le programme de contrôle des baignades de 2018 a concerné 49 sites, représentant 250 prélèvements.

Trois sites n'ont pu être classés par manque de prélèvements ; ces sites sont en effet répertoriés depuis moins de quatre ans. La saison 2018 a été marquée par une amélioration de la qualité de l'eau, notamment sur les baignades en rivière. La qualité de l'eau des plans d'eau ou des lacs de retenue est relativement constante. Plusieurs sites ont vu leur classement évoluer et tendent vers l'excellence.

Contrairement à la saison précédente, la présence de cyanobactéries n'a pas nécessité de fermetures de baignades.

MILLAU : LA MALADRERIE

Le Maire de Millau a souhaité maintenir ce site depuis 2017 alors qu'une nouvelle baignade a été créée à proximité (Le Gour de Bade). En 2017, une non-conformité intervenue durant la saison avait conduit à modifier le point de prélèvement en le rapprochant du stade en eau vive. Ce nouveau point est en effet plus représentatif de la qualité de l'eau de baignade de ce site. Durant la saison 2018 tous les prélèvements se sont révélés conformes mais les résultats des années précédentes expliquent le mauvais classement (classement reprenant les résultats des quatre années précédentes). Le maintien de cette baignade est à l'étude par la collectivité pour la saison 2019.

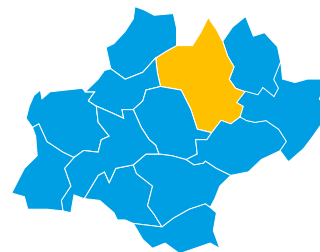
SAINT AFFRIQUE : LA GRAVIERE

Durant la saison estivale 2018 tous les prélèvements ont été conformes. Cependant, les années antérieures, ce point de baignade a connu plusieurs fermetures en raison de mauvais résultats, ce qui explique qu'il soit classé en insuffisant. Le village de Vailhauzy, en amont de ce site, a été assaini avant la saison 2018 ce qui explique en partie l'amélioration constatée de la qualité de l'eau de la baignade de La Gravière.

AGUESSAC ET SAINT ROME DE TARN

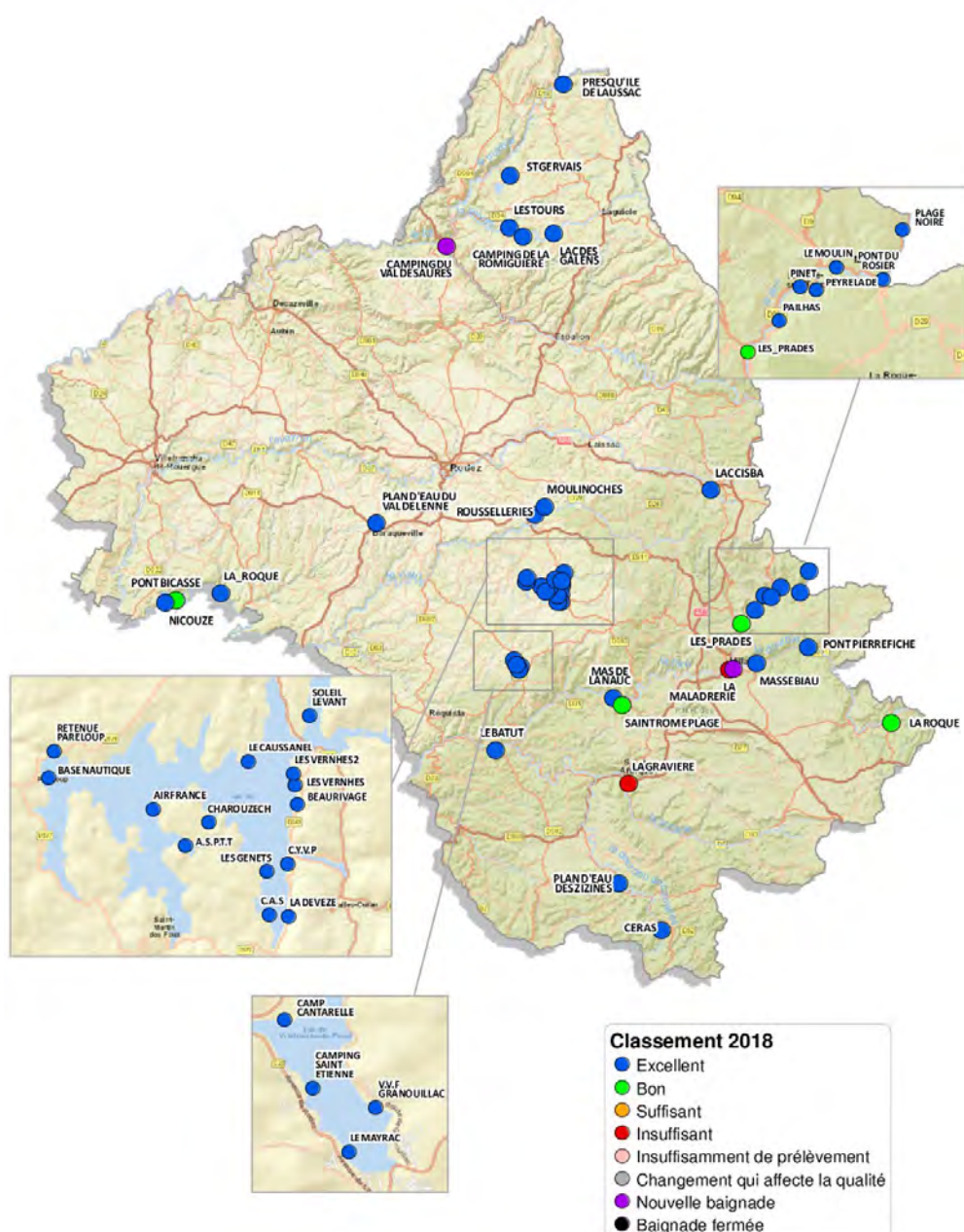
Après la saison estivale 2018, ces deux points ont vu la qualité de leur eau de baignade s'améliorer. Elles sont maintenant classées en « bonnes » grâce à la réalisation de divers travaux d'assainissement, sur les hameaux en amont du point de baignade pour Aguessac, et au centre bourg pour Saint-Rome-de-Tarn. De plus, un travail de sensibilisation auprès du milieu agricole a été opéré pour inciter les agriculteurs à mettre aux normes des bâtiments agricoles, permettant ainsi de diminuer leur impact sur la qualité de l'eau du Tarn.

Département de l'Aveyron



Bilan de la saison estivale 2018

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zones de baignade	41	4	0	2	2



Département du Gard



Sur les 12 Kilomètres de littoral situés sur la commune du Grau du Roi, l'ensemble des sites bénéficie d'une eau d'excellente qualité.

Le département dispose d'un nombre important de baignades en rivière dont 91 % sont de bonne ou d'excellente qualité

Eau de mer

Le Gard possède environ 12 kilomètres de plages littorales, toutes situées sur la commune du Grau-du-Roi. Le programme de contrôle des baignades en eau de mer a concerné en 2018 les 6 sites de cette commune, représentant 84 prélèvements. Tous les résultats du contrôle sanitaire se sont avérés conformes cette année. Aucune interdiction de baignade n'a dû être prononcée en 2018. Les 6 sites de baignade sont classés en « excellente qualité » depuis 2015.

Eau douce

Le département du Gard se caractérise par un nombre important de rivières propices à la baignade : 73 sites ont été contrôlés par l'ARS (436 prélèvements). A l'issue de la saison 2018 (analyses 2015 à 2018), 92% des sites sont classés en « bonne » ou « excellente qualité ».

A noter qu'un phénomène météorologique anormal a été considéré sur le site « le plan d'eau de la prairie » à Alès, du 2 au 17 août 2018, qui a connu une succession rapprochée de plusieurs orages intenses, dont un fort épisode cévenol. La reconnaissance de ce caractère exceptionnel (au maximum une fois tous les 4 ans) a permis de ne pas retenir, pour le classement 2018, les résultats de cette période pendant laquelle la baignade avait été interdite.

Un phénomène météorologique anormal a également été pris en compte du 9 au 17 août 2018, sur la basse et moyenne Cèze, ainsi que l'Ardèche, à la suite d'un fort épisode cévenol ayant entraîné des crues des cours d'eau. Cela a conduit à l'annulation ou le report de prélèvements sur les sites de baignade concernés.

Le site de baignade « le Mouretou » sur la commune de Valleraugue classée en « insuffisant » à l'issue de la saison 2017 a retrouvé une qualité conforme (« suffisante ») en 2018 grâce aux actions mises en œuvre par la commune pour éviter provisoirement des rejets d'eaux usées au niveau d'un hameau en amont de la baignade (installation d'une fosse étanche et organisation des vidanges). A terme, une extension du réseau communal d'assainissement est prévue afin de raccorder ce hameau.

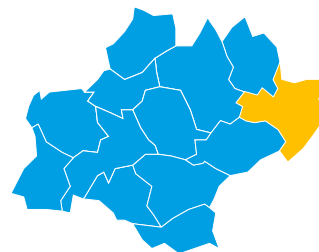
De mauvais résultats d'analyse ponctuels ont nécessité des interdictions temporaires de baignade sur les sites suivants : « la Rouquette » et « la Vigère » à Mialet (Gardon de Mialet), « le Gour Mourier » à Lasalle (Salindrenque), « le Pont St Victor » à St Ambroix (Cèze).

Le contrôle sanitaire a été suspendu :

- depuis 2016 sur le site de Bonicoli (Fournès - Gardon) en raison d'une interdiction de baignade pour des motifs non sanitaires (câble EDF sous tension apparent sous la surface de l'eau).
- en 2018 sur le site de la « baignade de Saumane » (Saumane - Gardon de St Jean) car le seuil permettant la baignade n'a pas été réalisé en raison de travaux dans le lit de la rivière en amont.

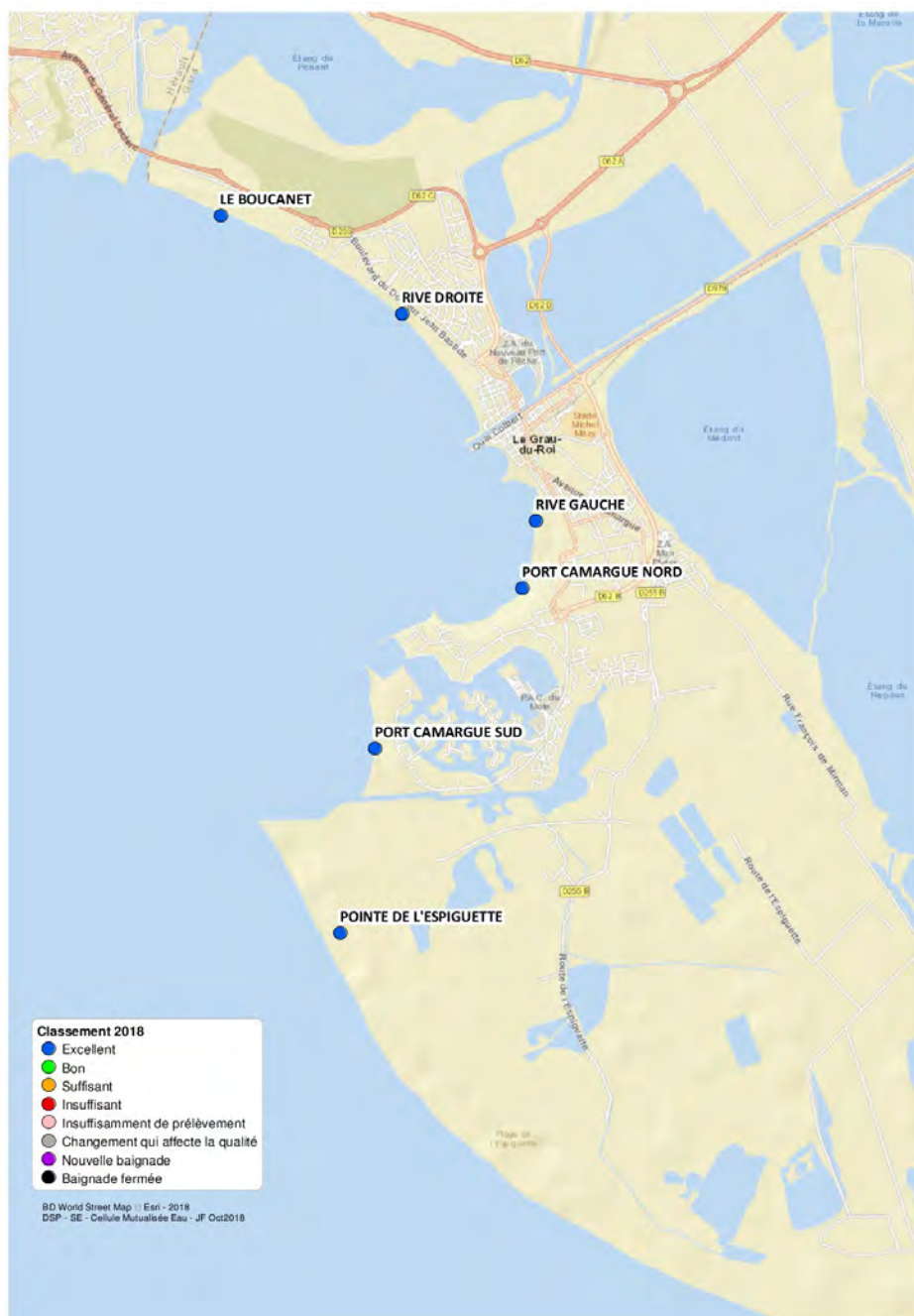
En 2018, les cours d'eau ont connu des débits plus importants que ces dernières années. Contrairement à 2017 (années très sèche) où la présence de cyanobactéries benthiques a été fortement suspectée dans des cas de mortalité de chiens (bassins versants de l'Ardèche et de la Cèze), aucun cas de ce type n'a été à déplorer cette année.

Département du Gard

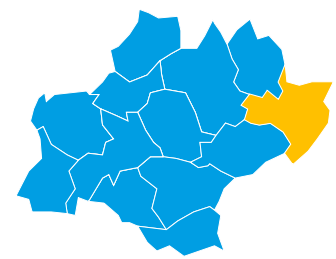


Bilan de la saison estivale 2018 - Baignades en mer

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	6	0	0	0

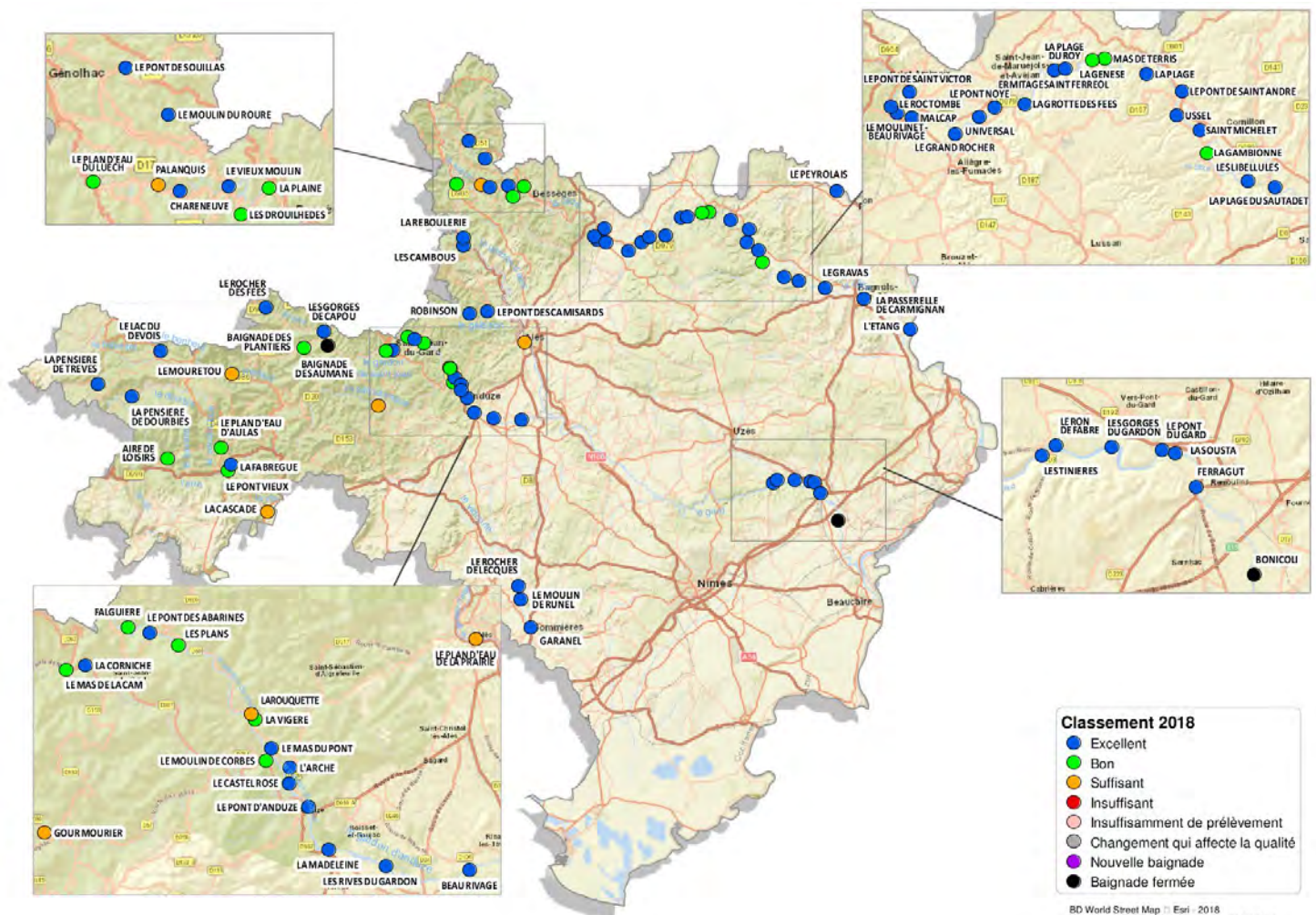


Département du Gard



Bilan de la saison estivale 2018 - Baignades en eau douce

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	52	15	6	0	2



Département de la Haute-Garonne



La Haute-Garonne dispose de 9 de sites de baignades (dont une en agglomération toulousaine), toutes aménagées, surveillées et dotées d'un profil de vulnérabilité.

Sur 52 prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire, 42 peuvent être qualifiés de « bons », 10 de « moyens » et aucun de « mauvais ».

Le classement selon la Directive 2006/7/CE (années 2015 à 2018) concerne 5 baignades : 4 classées en excellente qualité et une en bonne qualité.

La surveillance des cyanobactéries n'a pas mis en évidence de prolifération massive d'algues : seuls 3 prélèvements sur 22 ont révélé un bruit de fond sur 2 sites avec des concentrations cellulaires comprises entre 500 et 3000 cellules/ml/

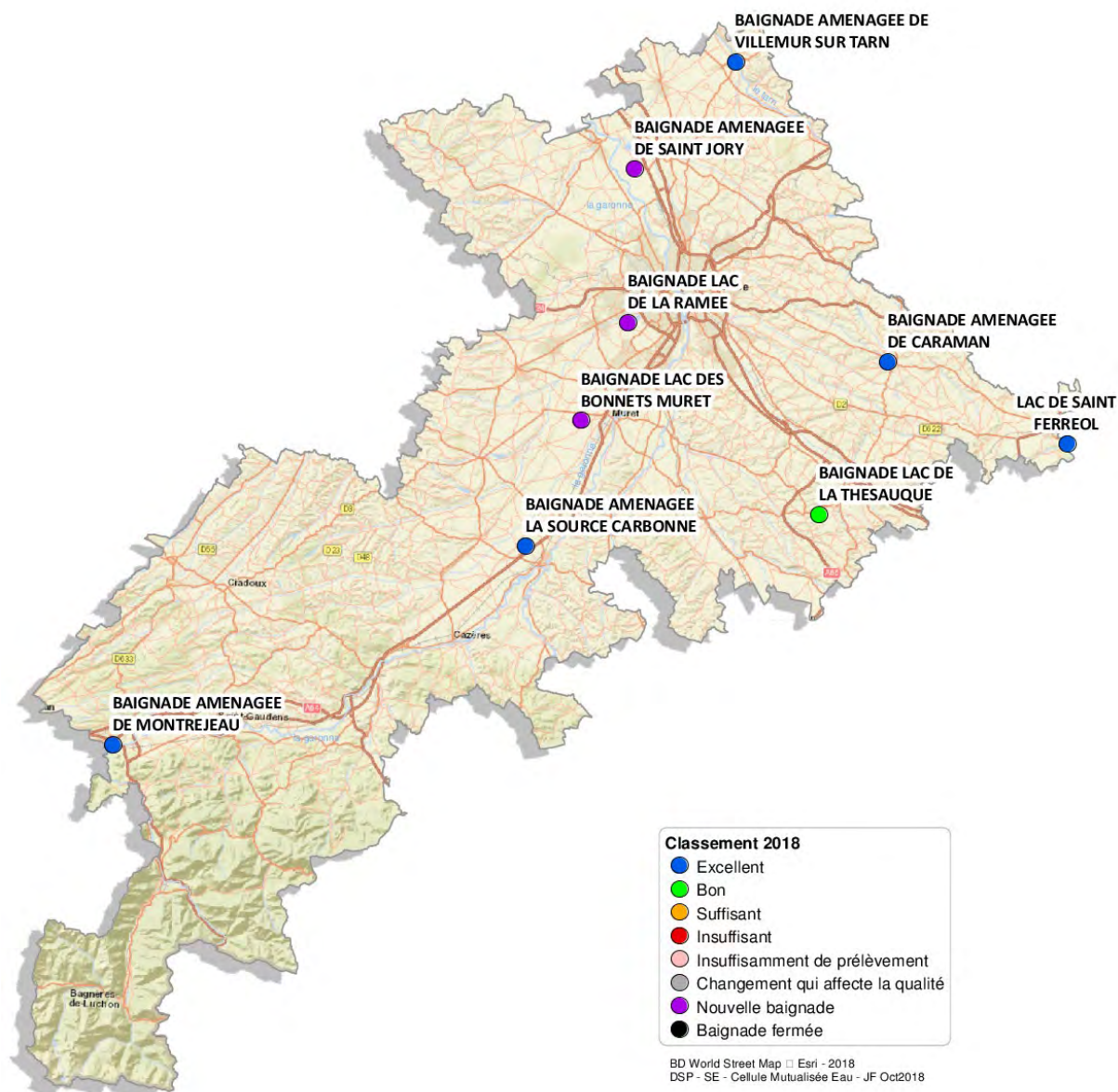
Pour information, le seuil de suspension de l'activité baignade est fixé à 100 000 cellules/ml (note de la DGS de juin 2015).

Département de la Haute-Garonne



Bilan de la saison estivale 2018

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zones de baignade	5	1	0	0	3



Département du Gers



Le département du Gers se caractérise par de nombreux sites de baignade en lac. L'ensemble des sites est classé en excellente qualité à l'exception cette saison d'un lac, classé en qualité insuffisante.

Dans le département du Gers, douze zones de baignades aménagées en eau douce, dont six lacs communaux ou intercommunaux, sont recensées et déclarées. Une nouvelle baignade a été déclarée ouverte pour l'été 2018, il s'agit de structures gonflables sur le lac de l'Isle-Jourdain.

11 des 12 baignades du département disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade.

La révision du profil de vulnérabilité de la baignade de Lupiac, initiée en 2017, pour faire suite aux déclassements successifs est en cours de finalisation. Des travaux seront réalisés avant la saison estivale 2019 afin de supprimer la principale source de pollution identifiée.

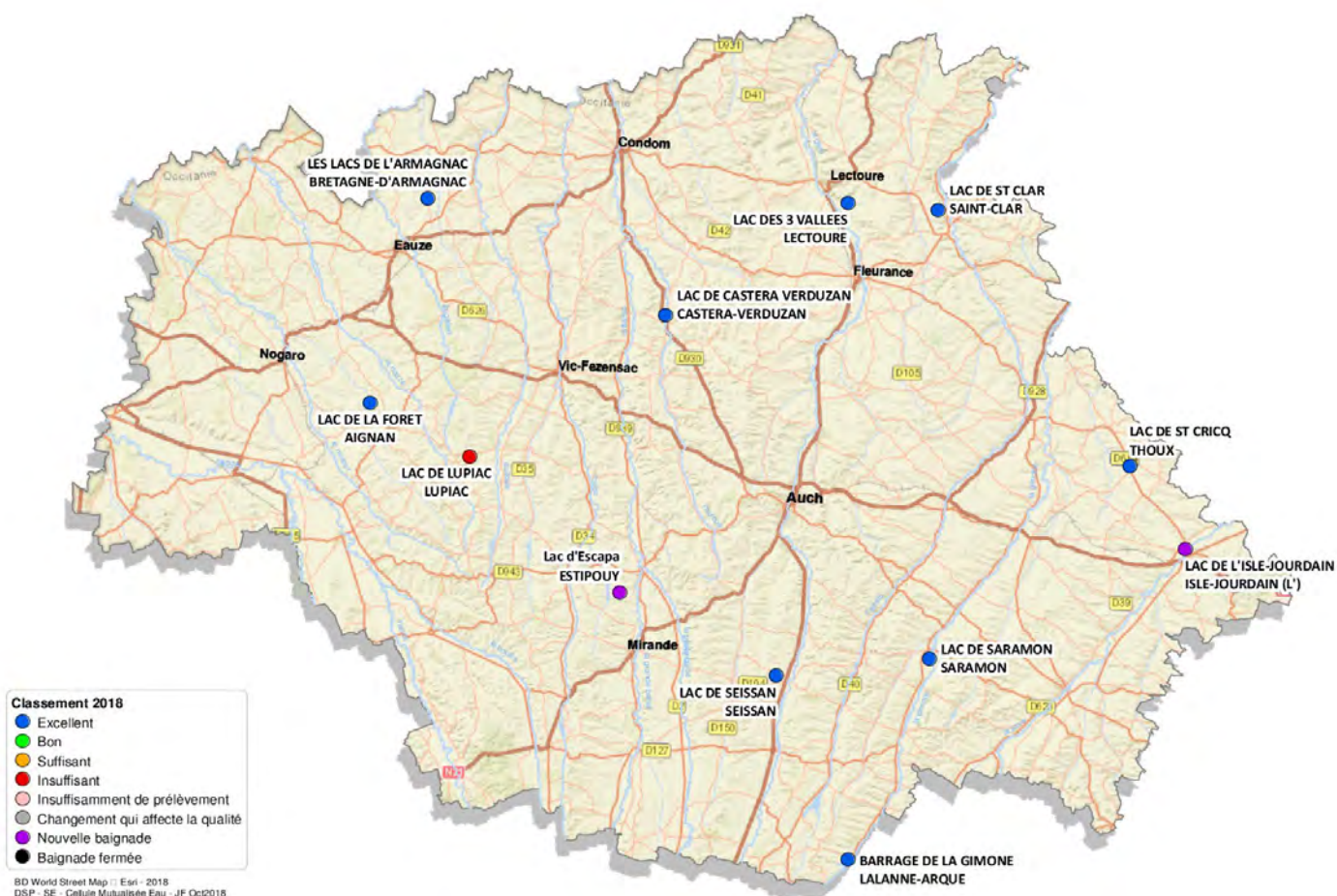
A noter une problématique inhérente à ces lacs gersois, l'insuffisance de transparence de l'eau pouvant présenter un risque pour la sécurité des baigneurs. Chaque exploitant est invité à suivre attentivement ce paramètre.

Département du Gers

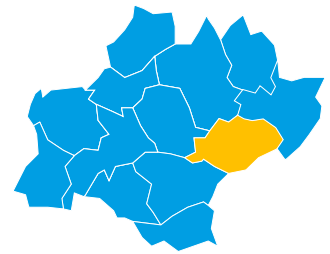


Bilan de la saison estivale 2018

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zones de baignade	9	0	0	1	2



Département de l'Hérault



L'Hérault est le département de notre région qui dispose du plus grand nombre de baignades. Globalement la qualité des eaux est bonne à très bonne, à l'exception de quelques contaminations ponctuelles

Eau de mer

La qualité des baignades en mer en 2018 peut être jugée comme très satisfaisante.

Dans le département de l'Hérault, le programme de contrôle des baignades en eau de mer pour 2018 a concerné 67 sites représentant 659 prélèvements.

A l'issue de la saison 2018, 65 baignades en eau de mer, soit 97%, sont classées en «excellente qualité», 2, soit 3%, en «bonne qualité». Ainsi, 100% des baignades en eau de mer sont conformes à la Directive Européenne

Une baignade a fait l'objet d'une contamination temporaire pendant la saison 2018.

La Grande Motte : Plage du couchant

Contamination isolée en juillet dont la source n'a pas pu être déterminée.

Ce résultat, très ponctuel, n'a pas eu d'influence sur le classement de cette baignade qui reste de qualité excellente.

Eau douce

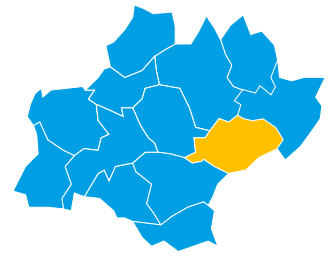
La qualité des baignades en eau douce en 2018 peut être jugée comme satisfaisante.

Sur le département de l'Hérault, 45 sites de baignades sont contrôlés, représentant 228 prélèvements sur la saison 2018.

Parmi ces 45 sites :

- 43 sites sont accessibles au public et ont été classés :
 - o 35, soit 77.8% sont classés en «excellente qualité»,
 - o 4 (8,9%) en «bonne qualité»,
 - o 1 (2.3%) en «qualité suffisante »,
 - o 1 baignade réouverte après plusieurs années de fermeture, il s'agit de la baignade Lunas (Orb-Taillevent), qualifiée de « nouvelle baignade »
 - o 2 sites classés en « changement qui affecte la qualité de l'eau », il s'agit de 2 baignades fermées temporairement jusqu'en 2016 et réouvertes depuis 2017:
 - Baignade du village à Bélarga pour cause de travaux,
 - Baignade de Pont Saint Men à Villemagne l'Argentière suite à des crues
- 2 sites sont fermés à la baignade car l'eau y est de qualité insuffisante,
 - o Olargues (Jaur le Baous)
 - o Lunas (Gravezon les chutes).

Ainsi, sur la saison 2018, l'intégralité des sites de baignades accessibles au public est conforme à la Directive Européenne.



3 sites ont connu des contaminations temporaires pendant la saison 2018

Saint Bauzille de Putois : Hérault-Plan d'eau du village

Contamination en juillet qui proviendrait, d'après la commune, d'un animal mort en phase de décomposition présent dans l'eau depuis plusieurs jours.

Ce résultat, très ponctuel, n'a pas eu d'influence sur le classement de cette baignade qui reste de qualité excellente.

Ceilhes et Rocozels : Plan d'eau du bouloc

Contamination en août dont l'origine n'a pu être déterminée. Ce résultat, très ponctuel, n'a pas eu d'influence sur le classement de cette baignade qui reste de bonne qualité.

Lunas : Orb – Taillevent

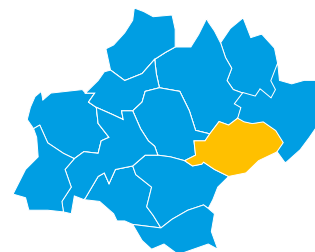
Contamination en août dont l'origine n'a pu être déterminée.

A noter que cette baignade qui vient de ré ouvrir après une période de fermeture, n'est pas encore officiellement classée selon les critères européens de classement, du fait de l'insuffisance du nombre de prélèvements.

On remarque toutefois que selon le classement simulé, cette baignade resterait de qualité conforme

Dans les 3 cas une interdiction de baignade temporaire a été prise.

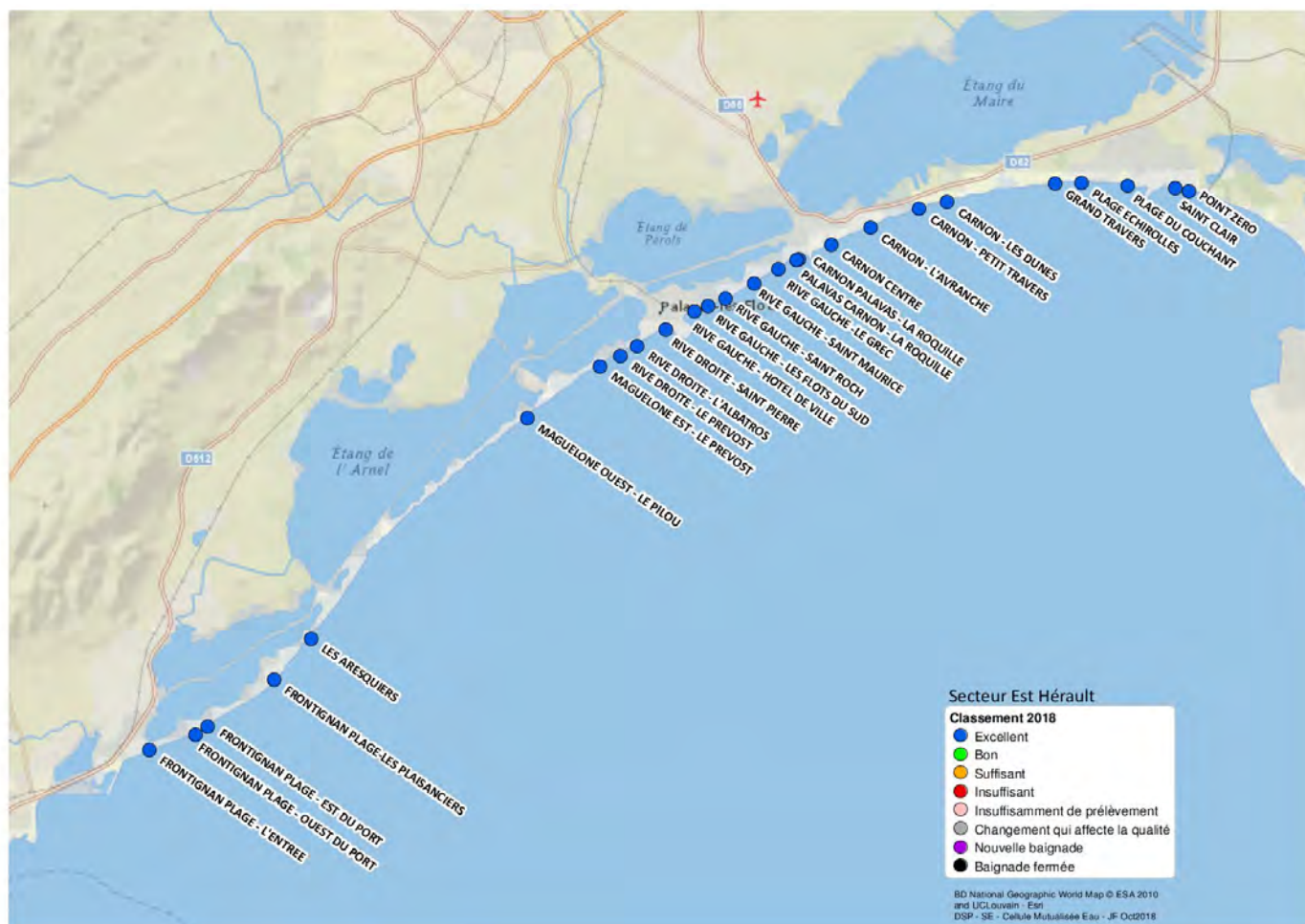
Département de l'Hérault



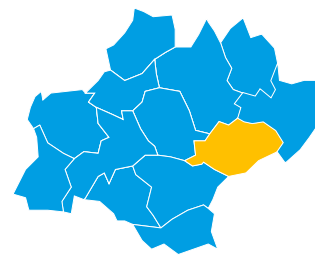
Bilan de la saison estivale 2018 - Baignade en mer

Classement 2017	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	65	2	0	0

Secteur EST

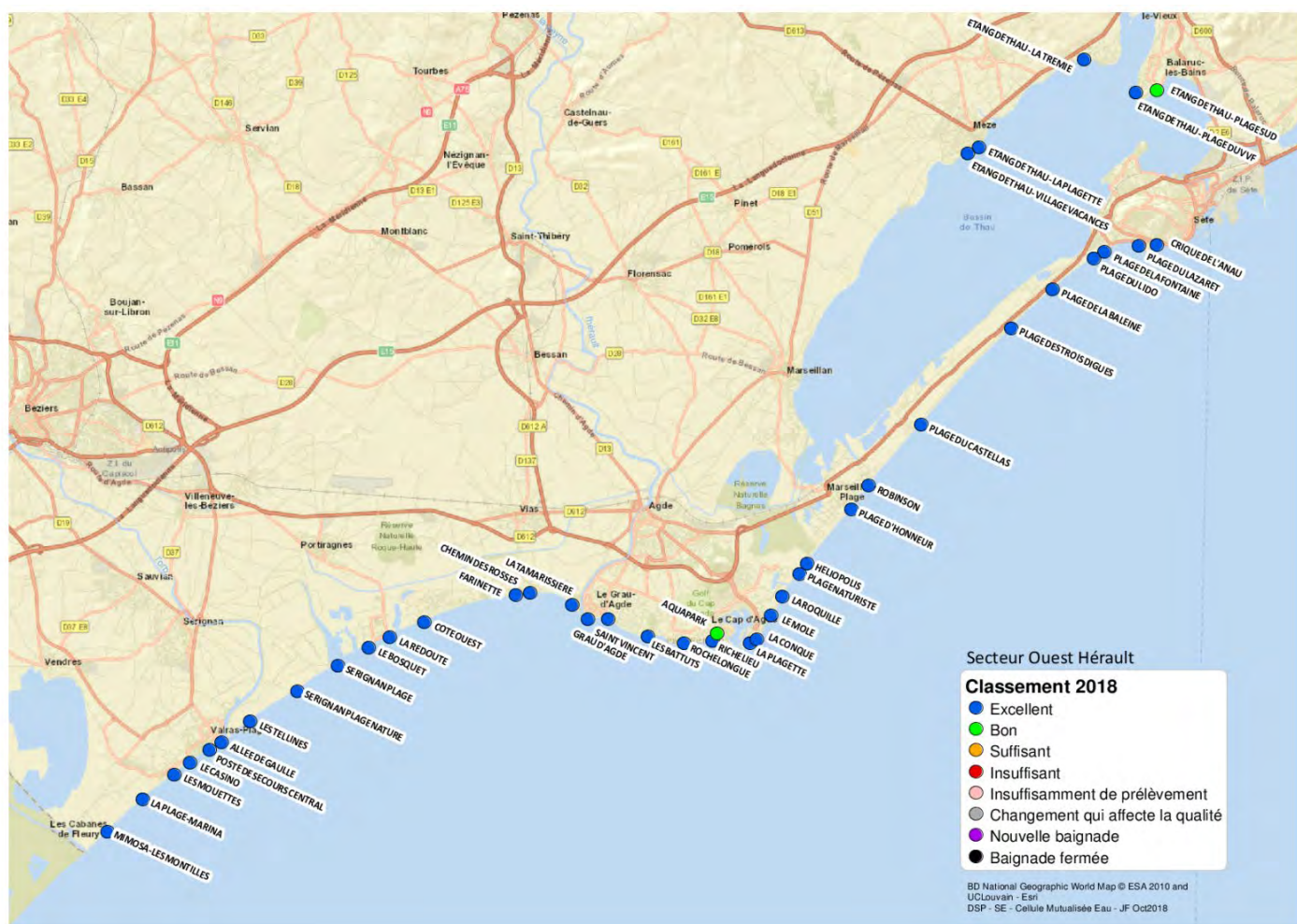


Département de l'Hérault

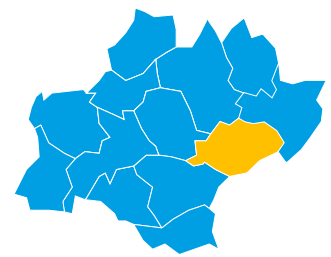


Bilan de la saison estivale 2018 - Baignade en mer

Secteur OUEST

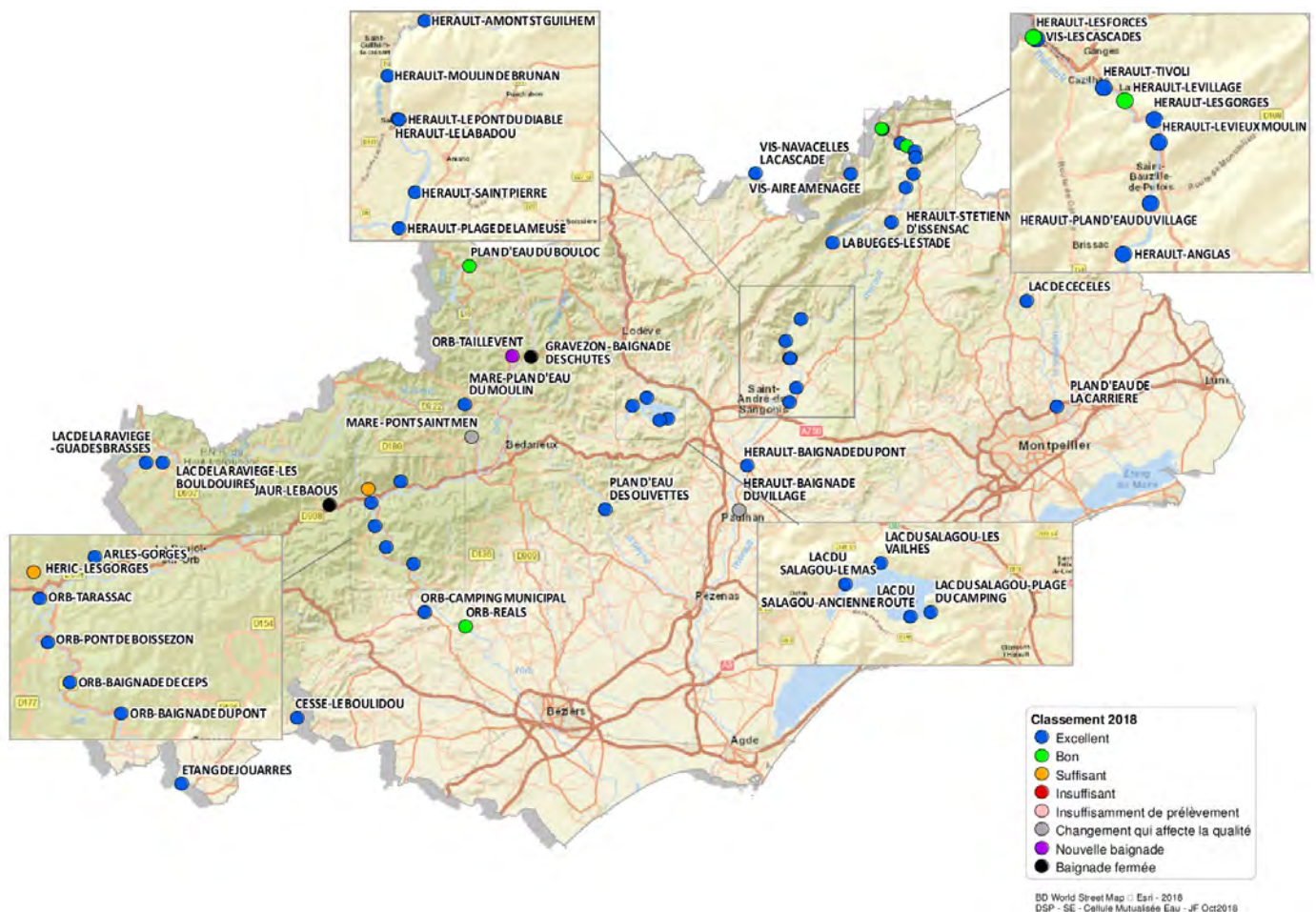


Département de l'Hérault



Bilan de la saison estivale 2018 – Baignade en eau douce

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade	Changement qui affecte la qualité de l'eau	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	35	4	1	0	1	2	2



Département du Lot



La qualité de l'eau des baignades dans le département du Lot est globalement de bonne qualité et stable par rapport aux années précédentes. 23 sites de baignade ont été recensés par les mairies en 2018.

Vallée du Lot

Les sites aménagés et surveillés sont situés à Saint-Cirq-Lapopie, Cahors, Luzech, Castelfranc et Puy l'Evêque.

La plage de St Cirq Lapopie bénéficie d'une eau de bonne qualité. Le classement des autres sites est identique à celui de l'année dernière : excellente qualité pour la base de Caix à Luzech, la plage du camping les Vignes à Puy l'Evêque, bonne qualité pour le site de Castelfranc et celui de Douelle et qualité suffisante pour Cahors-plage.

Vallée de la Dordogne

La qualité de l'eau des deux sites recensés sur la partie lotoise de la rivière Dordogne s'améliore.

Le site de la commune de Vayrac retrouve un classement en bonne qualité de l'eau.

Le site de Gluges à Montvalent bénéficie d'une eau d'excellente qualité, il reste le seul site aménagé et surveillé de la Dordogne lotoise.

Vallée du Célé

Les 7 sites du Célé ne sont ni aménagés, ni surveillés.

Le classement en qualité d'eau insuffisante est confirmé pour les sites d'Espagnac-Sainte-Eulalie et de Brengues. La baignade y était déconseillée en 2018 par arrêté municipal.

La qualité de l'eau des sites de Saint-Sulpice (pour lequel le contrôle sanitaire a été renforcé en 2018 avec trois prélèvements supplémentaires) et de Marcihac sur Célé, légèrement dégradée en 2017, s'améliore : ces deux sites retrouvent une eau de bonne qualité.

Les sites de Cabrerets et de Sauliac sur Célé bénéficient d'une eau de qualité stable et sont classés en eau de bonne qualité.

Le premier classement du site du Liauzu à Orniac sera réalisé à l'issue de la saison 2020. Les résultats des prélèvements en 2018 étaient qualifiés de « moyens ».

Plans d'eau

Tous les plans d'eau du département qui proposent une activité de baignade sont aménagés et surveillés.

La qualité des plans d'eau classés dans le département (à Catus, Cazals, Frayssinet le Gélât, Gourdon, Montcuq en Quercy Blanc, Sénaillac-Latronquière et Tauriac) est excellente.

Le plan d'eau du Tolerme n'a pas connu d'épisodes de prolifération massive de cyanobactéries comparables à ceux de l'été 2017.

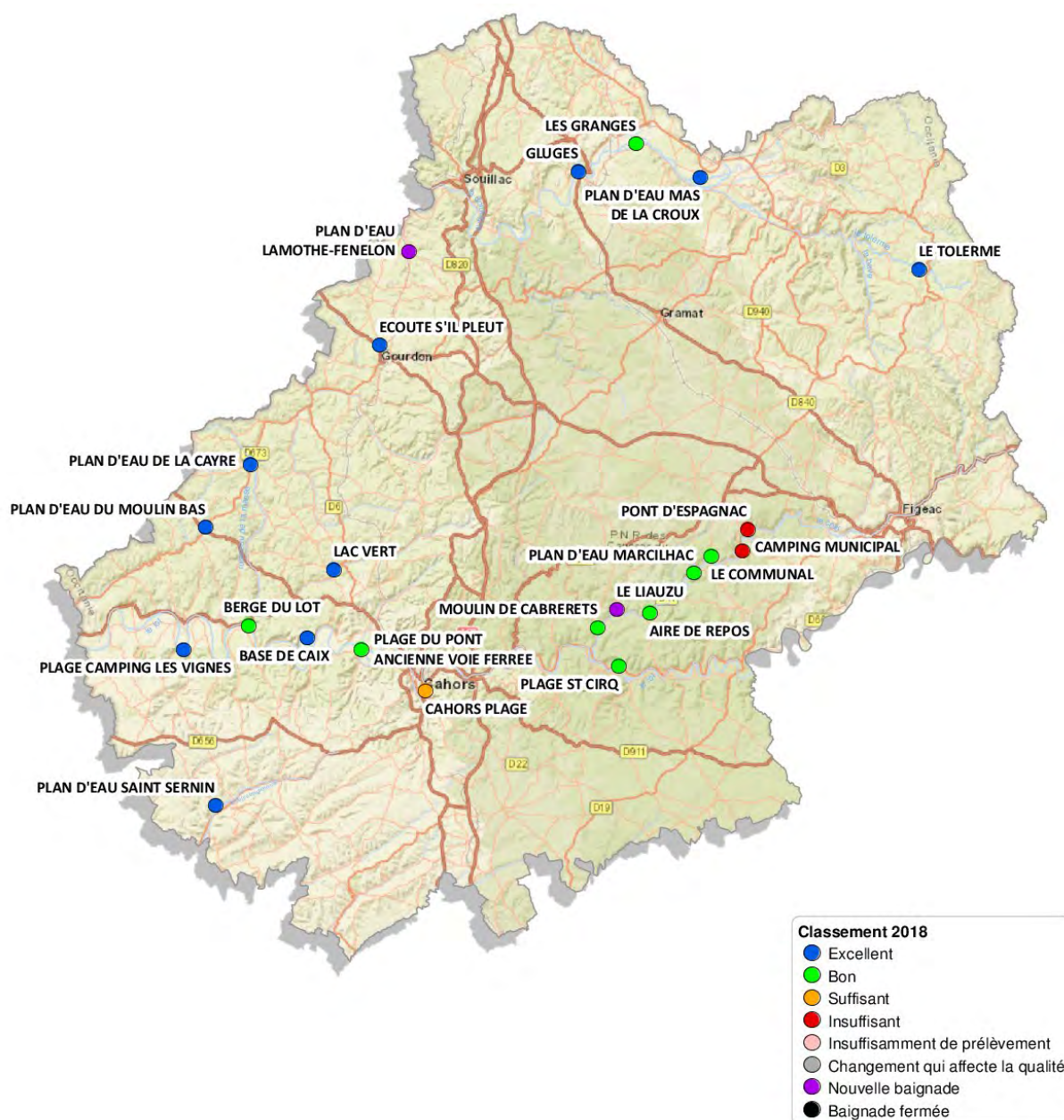
Le plan d'eau de Lamothe-Fénelon, ouvert en 2016 après des travaux de réaménagements importants, sera classé pour la première fois à l'issue de la saison 2019. Les résultats des prélèvements réalisés en 2018 étaient qualifiés de « bons ».

Département du Lot

Bilan de la saison estivale 2018

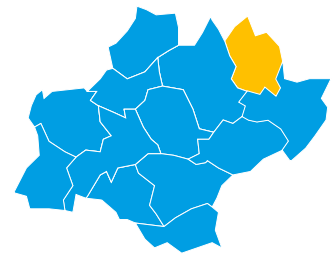


Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zone de baignade	10	8	1	2	2



BD World Street Map © Esri - 2018
DSP - SE - Cellule Mutualisée Eau - JF Oct2018

Département de la Lozère



Tous les sites de baignade sont conformes à la directive Européenne. Sur certains sites il est toujours noté une prolifération importante de cyanobactéries favorisée par les conditions météo.

A l'issue de la saison 2018, 24 sites de baignade sont classés en « excellente qualité » soit 75 %, 7 en « bonne qualité » soit 22 % et 1 en « qualité suffisante » soit 3 %.

En effet, sur les 32 sites suivis (le Pont de Quézac était fermé en 2018 en raison des travaux sur le Pont), cinq sites voient leur classement s'améliorer :

- Le site du Pont du Tarn sur la commune de Florac Trois Rivières passe de bonne qualité à qualité excellente ;
- Les sites du Lac du Moulinet sur la commune du Buisson, du Vieux Pont sur la commune de Vébron et du Pont des Rousses sur la commune de Rousses passent de qualité suffisante à bonne qualité ;
- Le Pont de Biesse à Ispagnac passe de qualité insuffisante à excellente qualité.

Deux sites connaissent une dégradation de leur classement en passant d'excellente qualité à bonne qualité il s'agit du Pont de la Planche à Vialas et le camping municipal sur la commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère. Ces dégradations font suite à l'épisode orageux du 8 août, aucune fermeture préventive n'avait été prise par les gestionnaires.

Concernant le suivi des cyanobactéries :

▪ Cyanobactéries planctoniques

Un suivi est réalisé depuis plusieurs années, sur quatre plans d'eaux: le Mas d'Armand à Naussac, le lac du Moulinet sur la commune du Buisson, le lac de Villefort et le lac de Ganivet sur la commune de Ribennes.

Cette année a été marquée par une absence totale de cyanobactéries toxigènes sur le lac du Moulinet, et des concentrations en dessous du seuil d'alerte des 20 000 cellules sur les sites du Mas d'Armand, et le lac de Villefort. Durant l'été 2018, seul le site du plan d'eau de Ganivet a connu un développement important de cyanobactéries toxigènes avec le dépassement du seuil de 100 000 cellules/ml à partir du 22 août ayant entraîné l'interdiction de la baignade et de la consommation des produits de la pêche jusqu'à la fin de la saison.

▪ Cyanobactéries benthiques

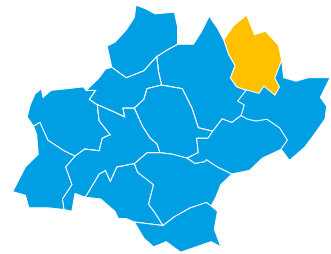
Dans le contexte spécifique du suivi des cyanobactéries benthiques, le niveau 2 du protocole de gestion et d'alerte (Vigilance) a été déclenché le 3 août suite à la mise en évidence de biofilm supérieur à 3 mm et la présence de galets noirs sur plusieurs sites de baignade. Une surveillance visuelle sur chacun des sites concernés a été effectuée de manière hebdomadaire jusqu'à la fin de la saison balnéaire.

Le niveau 3 (vigilance renforcée) a été déclenché le 16 août 2018 sur le secteur Pont de Saint Enimie suite à la présence de quelques flocs et de biofilm noir de cyanobactéries en cours de décrochage. L'information du public a été renforcée par moyen d'affichage (affiches mises à disposition par le Syndicat Mixte en début de chaque saison).

Le niveau 3 a été étendu sur le secteur de Blajoux au Pont de Sainte-Enimie le 31 août.

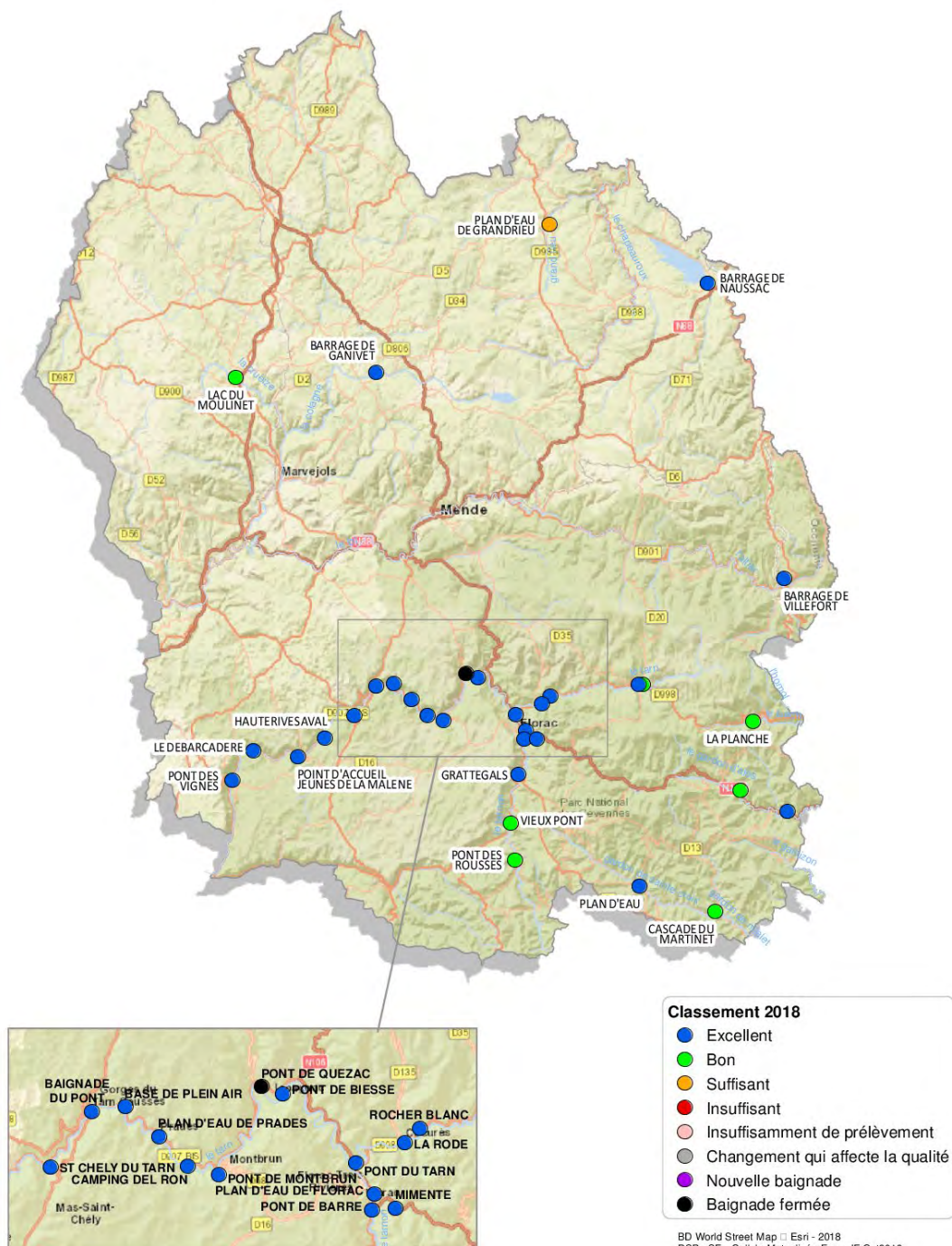
L'année 2018 a été marquée par des débits du Tarn plus importants que les années précédentes ce qui a eu pour effet de décaler les premiers signes de développement des cyanobactéries par rapport à la saison précédente.

Département de la Lozère

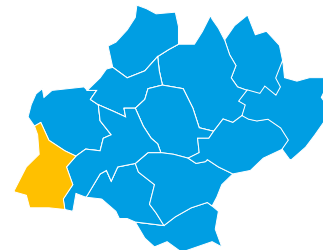


Bilan de la saison estivale 2018

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	24	7	1	0	1



Département des Hautes-Pyrénées

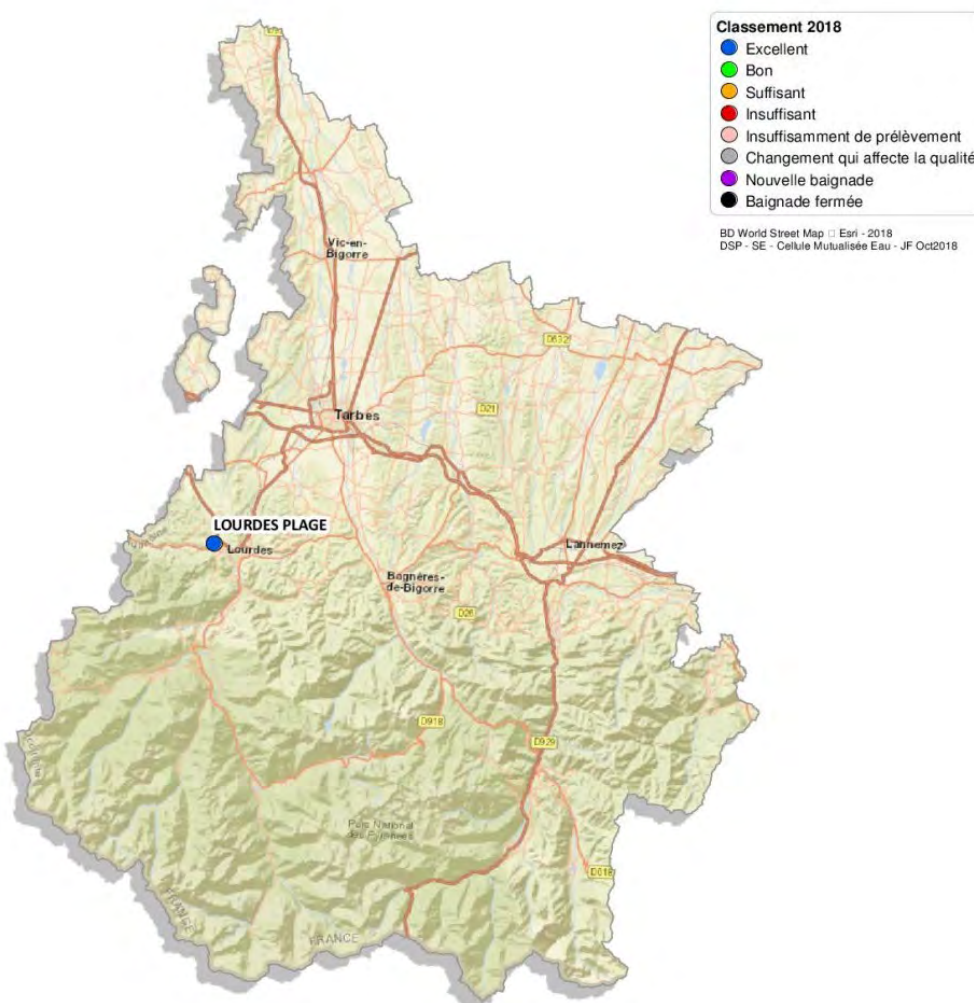


En plus de l'unique baignade classée en Excellente qualité, le département des Hautes-Pyrénées possède des lieux où se pratiquent activement des activités de bain.

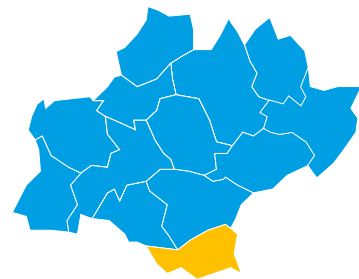
Depuis juillet 2014, Lourdes plage fait l'objet d'une surveillance sanitaire. Il est à noter l'absence de prolifération des cyanobactéries au cours de l'été 2018, malgré la sensibilité du site à ce phénomène.

De plus, les Hautes-Pyrénées possèdent également, 2 sites de baignades artificielles qui font l'objet d'une surveillance sanitaire hebdomadaire : Les Ocybelles à Nestier et Le Lagon du camping Monlôo à Bagnères de Bigorre.

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	1	0	0	0



Département des Pyrénées-Orientales



Le département bénéficie d'eaux de très bonne qualité. On constate une amélioration des classements 2018 des baignades en eau de mer avec 98% des sites classés en excellente qualité.

Les résultats de la surveillance de la qualité des eaux de baignade dans les Pyrénées-Orientales en 2018 montrent une excellente qualité des eaux pour les baignades en mer. Tous les sites recensés sont de qualité excellente ou bonne donc conformes à la directive 2006/7. Ces classements sont obtenus grâce à la mise en place, par les collectivités, des mesures de gestion préventive des pollutions prévues dans les profils de vulnérabilité. En 2018, trois sites ont vu leur classement passer de bonne à excellente qualité. Il s'agit des plages «des Batteries» et «des Pêcheurs» à Collioure et du «Sardinal- poste de secours» à Canet en Roussillon. 98% des sites de baignade en mer sont ainsi classés en qualité excellente

Il convient de rappeler que le site de la plage de la Crouste à Canet en Roussillon est interdit à la baignade, par arrêté préfectoral, pour raison sanitaire depuis 1984. En 2018, ce site a été suivi par des prélèvements en 2 points de part et d'autre de l'embouchure de la Têt. Les simulations de classement sur ces 2 points en fin de saison 2018 montrent une amélioration de la qualité que les collectivités veulent analyser de plus près avant d'envisager de demander une éventuelle levée de l'interdiction. En effet, les efforts des collectivités pour améliorer les systèmes d'assainissement des communes de la basse vallée de la Têt ont montré leur efficacité sur les résultats par temps sec. Il convient de mieux maîtriser les risques liés au temps de pluie sur ce secteur pour pouvoir gérer au mieux ces épisodes avant d'envisager la réouverture de cette plage.

En eau douce, six des sept sites suivis se maintiennent en excellente qualité. On déplore le déclassement de la baignade du camping le Canigou à Espira de Conflent, de bonne qualité en qualité suffisante, suite à un mauvais résultat d'août 2018. Ce résultat a été enregistré après un épisode orageux à la suite duquel le responsable de la baignade n'avait pas mis en place l'interdiction préventive qui aurait été nécessaire.

Suite à l'alerte de 2017, le suivi mensuel des cyanobactéries mis en place sur l'ensemble des plans d'eau de baignade en 2018 a montré l'absence de risque sanitaire sur ce critère sur tous les sites contrôlés. Ce suivi sera poursuivi en 2019 dans les mêmes conditions.

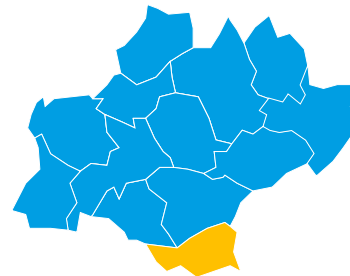
Bilan de la saison estivale 2018

Baignades en eau de mer

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	50	1	0	0

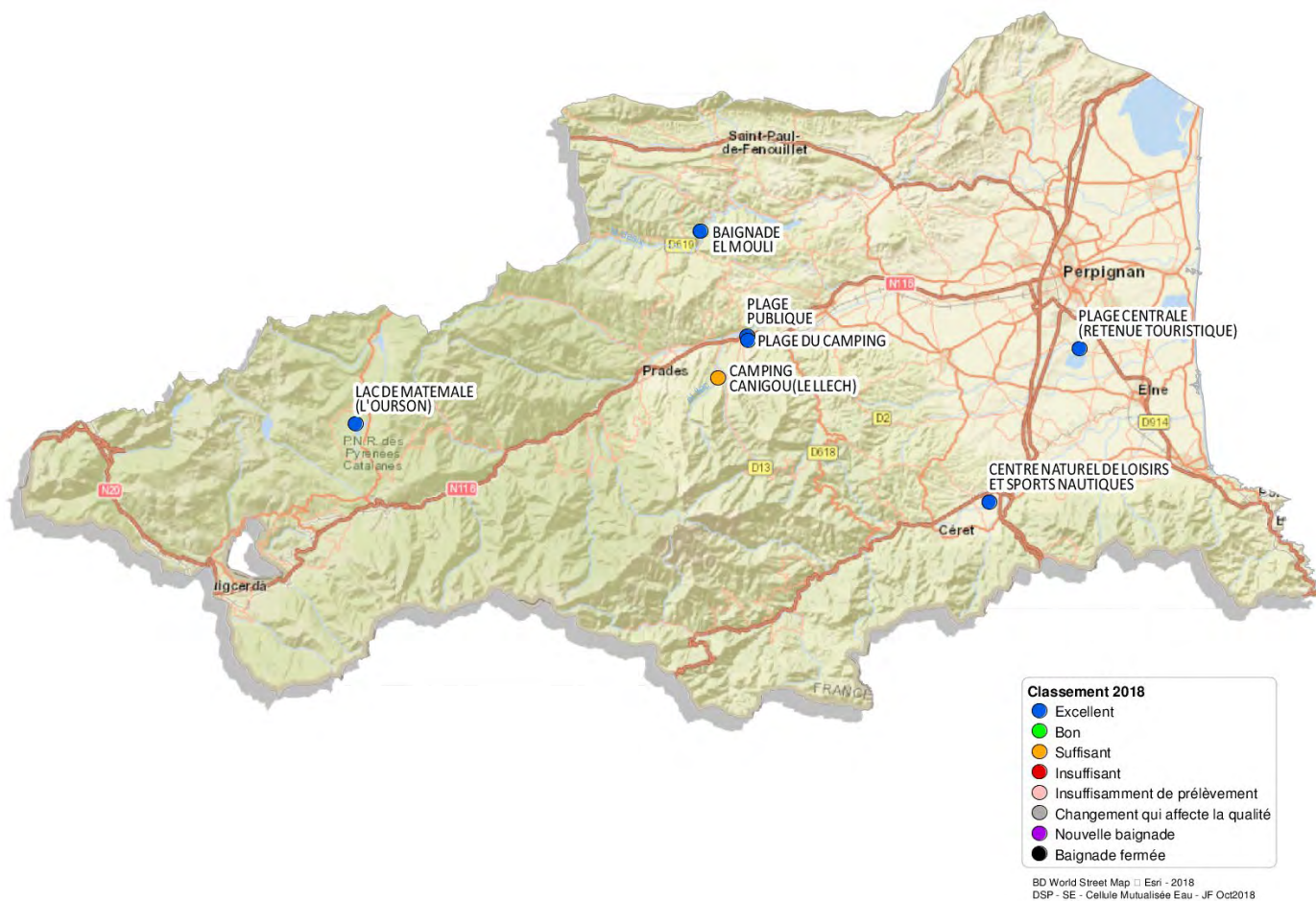


Département des Pyrénées-Orientales



Bilan de la saison estivale 2018 Baignades en eau douce

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	6	0	1	0



Département du Tarn



L'ensemble des sites de baignade classés du département dispose d'une eau de bonne voire d'excellente qualité.

La présence de cyanobactéries sur certaines retenues de la rivière Tarn est observée, sans doute liée aux faibles débits des cours d'eau, aux épisodes de forte chaleur et à la présence de nutriments dans les bassins versants.

Durant la saison estivale 2018, 14 sites de baignades ont été contrôlés. Sur les 14 baignades déclarées, 7 sont en eaux vives dans les rivières TARN et VIAUR et 7 en eaux captives dans différents lacs et retenues. Un des sites en eau vive a été fermé en 2018 suite à une interdiction de passage sur le terrain d'accès à la zone de baignade.

La majorité des gestionnaires des sites de baignade sont des collectivités territoriales.

Les sites de baignades en eaux captives sont localisés dans des retenues ou lacs artificiels qui ont été créés historiquement depuis les années 30 pour satisfaire différents besoins industriels, ou de production d'eau potable. Il s'agit des sites suivants : « Cap Découverte » à BLAYE-les-MINES, le barrage de « La Roucarié » à ALMAYRAC, le lac du « Laouzas » à Nages...

La volonté des collectivités locales de développer et promouvoir le tourisme vert à travers les différents paysages tarnais a permis, notamment, l'installation de systèmes modulaires sur la rivière « Tarn » permettant la pratique sécurisée de la baignade.

L'offre de lieux de baignade est diversifiée tant en aménagements qu'en équipements: plage de sable rapporté, équipements pour jeux d'eau destinés aux jeunes enfants, aménagements divers (tyrolienne, jet-ski, petites embarcations,...).

Tous les sites font l'objet d'un contrôle sanitaire réglementaire piloté par l'ARS - délégation départementale du Tarn. En 2018, 7 sites sont qualifiés d'« Excellent », 1 site « Bon » et 1 autre en « Suffisant ». Les 4 autres sites qualifiés de « Nouvelle baignade » sur la carte jointe sont en cours de classement. Site est fermé.

Le site localisé au niveau du barrage des « Montagnès » à Mazamet sert aussi à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Pour que la qualité de l'eau puisse atteindre un niveau « excellent », les actions programmées de mise aux normes des dispositifs d'assainissements non collectifs de bâtiments doivent se poursuivre ainsi que la suppression de certains rejets d'origine agricole vers le barrage.

Concernant le site classé en « Suffisant » à Rabastens, l'origine de la dégradation temporaire de la qualité de l'eau est due aux conditions météorologiques de l'été dans un cours d'eau à très faible débit, présentant des températures élevées.

La particularité du contrôle sanitaire du département consiste par ailleurs en la recherche systématique de cyanobactéries communément appelées « algues bleues ».

Dans les faits, le développement des cyanobactéries est peu important, même si les faibles débits et les températures élevées en pleine saison participent à la prolifération de celles-ci en particulier dans la rivière « Tarn » ou dans les lacs et retenues où le renouvellement de l'eau est faible.

Cette situation nécessite l'investissement de l'ensemble des acteurs locaux dans une gestion raisonnée des activités et des usages des bassins versants de telle sorte à limiter leur développement. Les Plans d'Urbanisme en particulier doivent bien prendre en compte la présence de ces sites de baignade : la qualité de l'eau du milieu naturel est l'un des paramètres déterminant d'un environnement favorable à la santé.

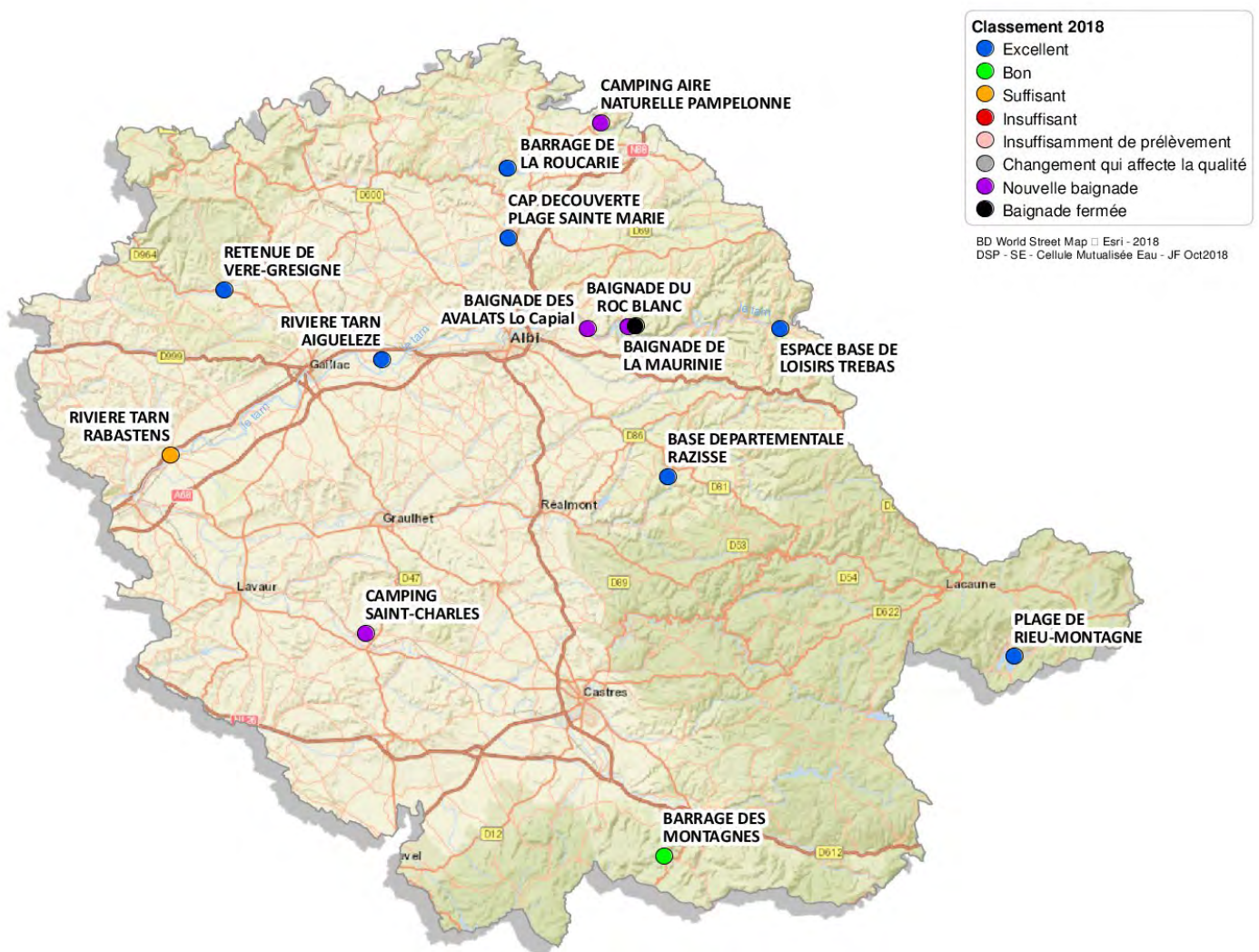
Département du Tarn



Bilan de la saison estivale 2018

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	7	1	1	0

Nouvelle baignade	Baignade fermée
4	1



Département du Tarn-et-Garonne



Le Tarn-et-Garonne bénéficie d'eaux de baignade de très bonne qualité.

Dans le département de Tarn et Garonne, le contrôle des baignades en eau douce concerne 7 sites représentant 35 prélèvements.

Les 5 zones de baignades en lacs sont de qualité bactériologique excellente. Néanmoins, elles peuvent présenter une transparence de l'eau parfois faible du fait de la nature argileuse des fonds et de la remise en suspension des sédiments par les baigneurs. Chaque exploitant est invité à suivre attentivement ce paramètre et à prendre des mesures de gestion adaptées afin de soustraire les baigneurs aux risques liés à une transparence insuffisante.

Les 2 zones de baignade aménagées en rivière, sur le Viaur et l'Aveyron sont respectivement en qualité excellente et bonne. La qualité bactériologique et la transparence de l'eau des rivières peuvent se dégrader significativement après des épisodes pluvieux qui drainent dans leur bassin versant des ruissellements chargés en matière organique. Aussi, après un épisode pluvieux important, les maires sont chargés de mettre en œuvre, par arrêté municipal, une fermeture préventive de leur baignade durant 24 à 48 h.

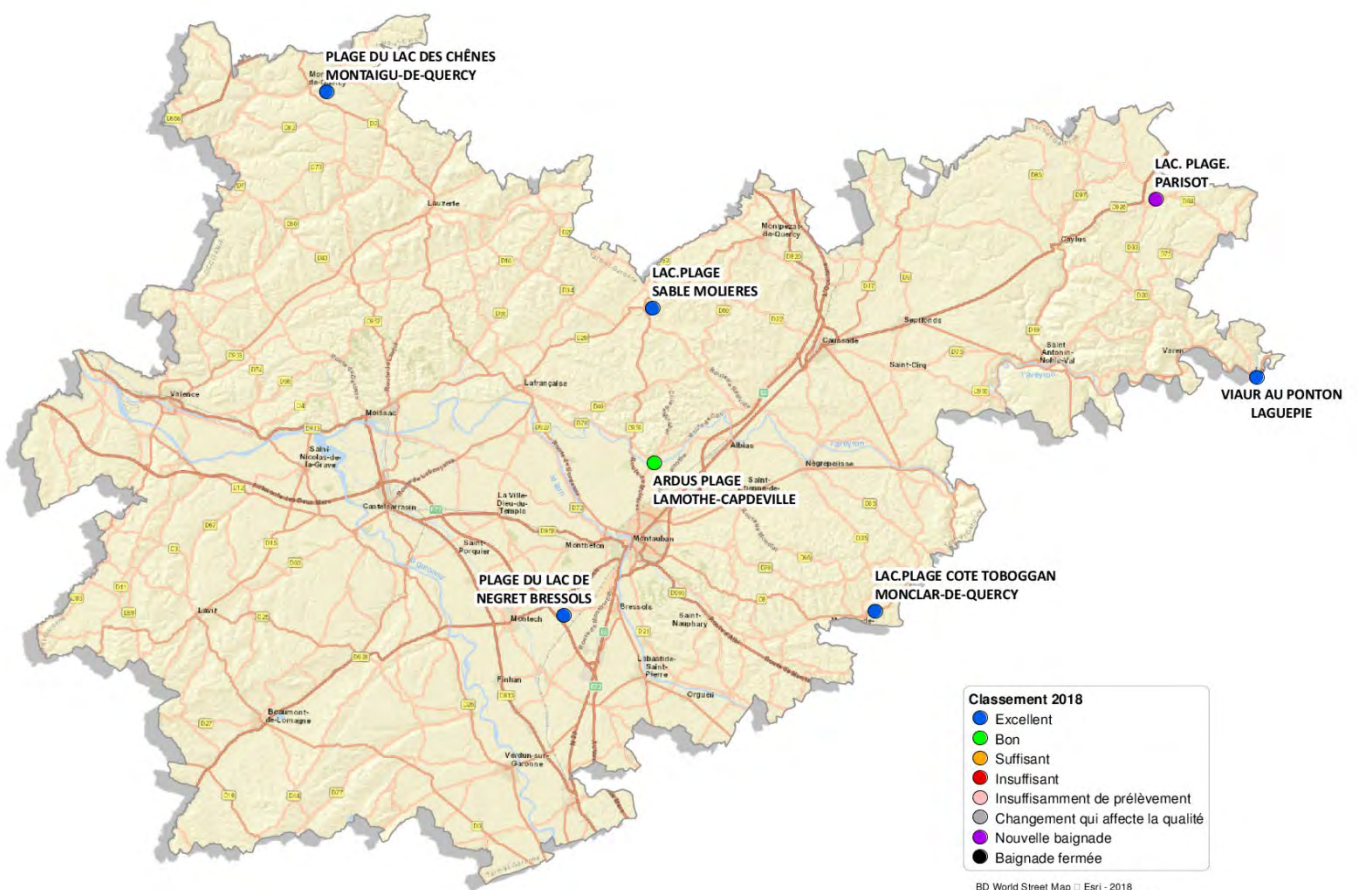
Toutes les baignades du département disposent d'un profil de vulnérabilité. Dans ce cadre les exploitants ont recensé les sources de pollutions et mis en place des mesures correctives ou de gestion afin de limiter les risques de dégradation de la qualité de l'eau et réduire les risques sanitaires pour les baigneurs. Ces profils doivent être régulièrement révisés.

Département du Tarn-et-Garonne



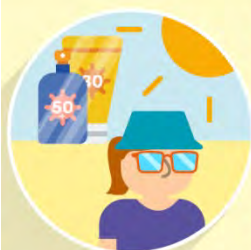
Bilan de la saison estivale 2018

Classement 2018	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Nouvelle baignade
Nombre de zone de baignade	5	1	0	0	1



#ÉtéSansSouci Au bord de l'eau

Se protéger du soleil



- J'évite de m'exposer au soleil aux heures les plus chaudes (entre 12 h et 16 h)
- Je porte un chapeau, des lunettes de soleil et un tee-shirt
- Je mets de la crème solaire (indice minimum 30) toutes les deux heures et après chaque baignade
- Je protège les enfants du soleil : pas d'exposition entre 12h et 16h, port d'un chapeau, d'un tee-shirt et de lunettes, application régulière de crème solaire (indice 50). Je leur fais boire de l'eau régulièrement
- Attention, les- nourrissons de moins d'un an ne doivent pas être exposés au soleil

Se baigner sereinement

- Je me baigne dans les zones surveillées et je respecte les consignes de sécurité
- Je ne surestime pas mes capacités physiques
- Pour toute activité nautique, je porte les équipements de sécurité obligatoires et je me renseigne, avant, sur les conditions météorologiques ou l'état de la mer
- Je ne laisse jamais un enfant se baigner seul et j'assure une surveillance permanente



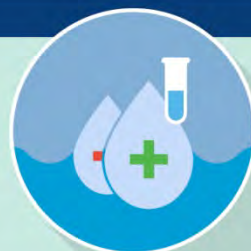
Pêcher à pied en toute sécurité



- Avant de me rendre sur un site de pêche, je vérifie que le lieu n'est pas déconseillé ou interdit temporairement ou de façon permanente (arrêtés municipaux ou préfectoraux)
- Je pêche des spécimens vivants et en bon état, je ne les laisse pas au soleil et je les rafraichis à l'eau de mer pendant la pêche
- Je les conserve au frais et les consomme le jour même
- Dans tous les cas, je veille à ce que les enfants et les femmes enceintes, notamment, les mangent bien cuits

S'assurer de la qualité des eaux

- Je me renseigne avant sur la qualité des sites de baignade sur : <http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>
- Je fréquente, si possible, un site dont la qualité de l'eau est contrôlée



Alerte aux méduses !



- Après une piqûre de méduse :
 - Je rince immédiatement la zone touchée avec de l'eau de mer, jamais avec de l'eau douce
 - Je nettoie la plaie sans frotter et j'enlève les tentacules (pas à main nue)
 - Je mets du sable sur la partie touchée et je laisse sécher. Puis je gratte doucement le sable avec un carton rigide, une carte postale, etc.
 - Je désinfecte bien
 - Si la douleur persiste ou que je ne me sens pas bien, je consulte un médecin

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ OCCITANIE

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2

Contacts presse :

Vincent DROCHON

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr

Sébastien PAGEAU

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65
sebastien.pageau@ars.sante.fr

Anne CIANFARANI

05 34 30 25 39
anne.cianfarani@ars.sante.fr

09 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ARIÈGE : 1, Bd Alsace Lorraine BP 30076 09008 FOIX Cedex / 05 34 09 36 36 // **11 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AUDE** : 14, rue du 4 septembre BP 48 11021 CARCASSONNE Cedex / 04 68 11 55 11 // **12 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AVEYRON** : 4, rue de Paraire 12000 RODEZ / 05 65 73 69 00 // **30 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU GARD** : 6, rue du Mail 30906 NÎMES Cedex 2 / 04 66 76 80 00 // **31 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE** : 10, chemin du Raisin 31050 TOULOUSE Cedex 9 / 05 34 30 24 00 // **32 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU GERS** : Cité Administrative Place de l'Ancien Foirail 32020 AUCH Cedex 9 / 05 62 61 55 55 // **34 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'HÉRAULT** : 28 - Parc-Club du Millénaire 1025, rue Henri Becquerel - CS30001 34067 MONTPELLIER Cedex 2 / 04 67 07 20 07 // **46 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU LOT** : Cabazat - Route de Lacapelle 46000 CAHORS / 05 81 62 56 00 // **48 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA LOZÈRE** : 1, Avenue du Père Coudrin Immeuble «Le Torrent» 2ème étage - CS90136 48005 MENDE Cedex / 04 66 49 40 70 // **65 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES HAUTES-PYRÉNÉES** : Cité administrative Reffye 10, rue de l'Amiral Courbet CS11336 65013 Tarbes / 05 62 51 79 79 // **66 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES** : 12, boulevard Mercader BP 928 66020 PERPIGNAN Cedex / 04 68 81 78 00 // **81 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU TARN** : 44, bd Maréchal Lannes - Cante-pau 81000 ALBI / 05 63 49 24 24 // **82 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU TARN-ET-GARONNE** : 140, Avenue Marcel Unal B.P. 731 82013 MONTAUBAN Cedex 9 / 05 63 21 18 79